Agence canadienne d'inspection des aliments

Rapport sur le rendement 2012-2013

Approuvé par :

L'honorable Rona Ambrose, C.P., Députée
Ministre de la Santé

Pour la période se terminant le 31 mars 2013

Agence canadienne d'inspection des aliments | Canadian Food Inspection Agency

2012-2013

Rapport sur le rendement

Agence canadienne d'inspection des aliments

Pour la période se terminant le 31 mars 2013

Canada

Table des matières

Message de la ministre 1

Section I : Priorités organisationnelles 3

1.1 Raison d'être 3

1.2 Responsabilités 4

1.3 Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes 5

1.4 Priorités de l'Agence 7

1.5 Analyse des risques 10

1.6 Sommaire du rendement 25

1.7 Profil des dépenses 27

1.8 Budget des dépenses par crédit 28

Section II : Analyse des programmes et sous-programmes par résultat stratégique 29

2.1 Comment l'Agence établit ses plans et ses rapports 29

2.1.1 Évaluation des objectifs de conformité et de rendement 29

2.2 Rendement par résultat stratégique 30

2.2.1 Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles 30

2.2.1.1 Programme 1: Programme de salubrité des aliments 32

2.2.1.2 Programme 2 : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses 48

2.2.1.3 Programme 3 : Programme des ressources végétales 57

2.2.1.4 Programme 4 : Collaboration internationale et ententes techniques 67

2.2.1.5 Services internes 72

Section III : Renseignements supplémentaires 77

3.1 Renseignements financiers 77

3.1.1 Principales données financières 77

3.1.2 États financiers vérifiables 83

3.2 Tableaux supplémentaires 115

3.3 Rapport Dépenses fiscales et évaluations 116

Section IV : Autres sujets d'intérêt 117

4.1 Indicateur de rendement par priorité organisationnelle 117

4.2 Renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la conformité 117

4.3 Coordonnées 117

Message de la ministre

L'honorable Rona Ambrose, C.P., Députée
Ministre de la Santé

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au sein du portefeuille de la Santé. Le regroupement des trois autorités fédérales responsables de la santé alimentaire et de la salubrité des aliments illustre clairement l'importance accordée aux consommateurs. Ce changement facilitera la coordination, la collaboration et la communication dans le domaine de la salubrité des aliments.

Le Rapport sur le rendement de 2012-2013 de l'ACIA décrit les réalisations de l'Agence visant à ce que le Canada bénéficie d'un approvisionnement alimentaire et de ressources animales et végétales sûrs et accessibles. L'ACIA travaille avec ardeur pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens tout en modernisant ses règlements et son approche d'inspection.

Le gouvernement fait tout en son pouvoir pour que les consommateurs canadiens aient confiance en la qualité des aliments qu'ils achètent et consomment. Nous comprenons que les parents doivent chaque jour faire des choix concernant l'alimentation. Par l'adoption de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, nous avons franchi une étape importante dans l'amélioration du système canadien de sûreté alimentaire, dont la renommée est internationale. Cette loi confère à l'Agence une solide assise législative qui lui permet :

- de mieux superviser la salubrité des aliments afin de mieux protéger les consommateurs;
- de simplifier et de consolider les pouvoirs législatifs;
- d'accroître les débouchés dans les marchés intérieurs pour l'industrie canadienne.

Notre gouvernement collaborera avec les provinces et les territoires afin d'améliorer les régimes d'inspection des aliments.

Le gouvernement a instauré le Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada. Selon ce plan, les consommateurs canadiens demeurent la priorité absolue du gouvernement en matière de santé alimentaire et de salubrité des aliments. Le plan offre un tracé clair à l'ACIA dans sa consolidation de ce qui est déjà l'un des meilleurs systèmes de salubrité des aliments au monde. Il s'appuie sur quatre objectifs principaux :

- le renforcement des règles de salubrité des aliments;
- une méthode d'inspection plus efficace;
- un engagement renouvelé en matière de service;
- plus d'information à l'intention des consommateurs.

L'ACIA continuera à soutenir le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire concernant les activités agricoles qui ne sont pas liées à la salubrité des aliments, y compris les enjeux économiques et commerciaux, de même que les travaux importants relatifs à la santé animale et à la protection des végétaux. Par exemple, grâce aux efforts du Conseil Canada-États-Unis de coopération en matière de réglementation, chaque pays a consenti à reconnaître le zonage de contrôle des maladies de l'autre pour ce qui est des éclosions de maladies animales étrangères. Ainsi, en situation d'éclosion, le marché américain demeurera ouvert aux produits canadiens, mais la protection de la santé des animaux et des humains sera assurée des deux côtés de la frontière.

Le Canada demeure un chef de file mondial en matière de salubrité des aliments. Cette réputation s'appuie sur l'engagement à l'excellence et à l'innovation, ainsi que sur les compétences et le dévouement de chaque membre de l'ACIA et du portefeuille de la Santé. Le gouvernement continue de prioriser la santé et la sécurité de la population canadienne.

L'honorable Rona Ambrose, C.P., Députée
Ministre de la Santé

Section I : Priorités organisationnelles

1.1 Raison d'être

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est le plus grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique. Elle compte 7 120[1] employés travaillant partout au Canada, soit dans la région de la capitale nationale (RCN) et dans quatre secteurs opérationnels (la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest).

L'ACIA veille sur la santé et le bien-être des Canadiens, l'environnement et l'économie en préservant la salubrité des aliments ainsi que la santé des animaux et des végétaux.

L'ACIA offre divers services, notamment des services d'inspection et d'autres, pour :

- prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes;
- prévenir et gérer les maladies animales, dont les zoonoses;
- contribuer à la protection des consommateurs; et
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, végétaux et animaux du Canada.

Les activités de l'ACIA sont fondées sur des principes scientifiques, une gestion efficace des risques, un véritable engagement en faveur du service et de l'efficacité, et la collaboration avec des organismes canadiens et internationaux qui partagent ses objectifs.

CADRE LÉGISLATIF DE L'ACIA

À l'échelle de l'ACIA

- *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*
- *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*

Salubrité des aliments

- *Loi sur les aliments et drogues* (dispositions relatives aux aliments)
- *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*
  Une fois en vigueur, cette loi remplacera les suivantes :
  - *Loi sur les produits agricoles au Canada*
  - *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* (dispositions relatives aux aliments)
  - *Loi sur l'inspection du poisson*
  - *Loi sur l'inspection des viandes*

Végétaux

- *Loi sur les engrais*
- *Loi sur la protection des obtentions végétales*
- *Loi sur la protection des végétaux*
- *Loi sur les semences*

Santé des animaux

- *Loi sur la santé des animaux*
- *Loi relative aux aliments du bétail*

[1] Ce nombre comprend les employés actifs et les employés en congé payé ou non.

1.2 Responsabilités

L'ACIA est chargée d'administrer 13 lois fédérales et 38 règlements, de régir la salubrité et la qualité des aliments vendus au Canada, et de contribuer au maintien des ressources végétales et animales. En novembre 2012, la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* a reçu la sanction royale. Cette nouvelle loi, une fois entrée en vigueur, permettra à l'ACIA d'élaborer de nouveaux règlements qui formeront le cadre juridique dont elle a besoin pour arriver à une approche unique et cohérente des inspections du secteur alimentaire au Canada. Elle renforce et met à jour la *Loi sur l'inspection du poisson*, la *Loi sur les produits agricoles au Canada* et la *Loi sur l'inspection des viandes*, de même que les dispositions touchant les aliments de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*.

PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Santé Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Commission canadienne des grains
- Sécurité publique Canada
- Pêches et Océans Canada
- Ressources naturelles Canada, dont le Service canadien des forêts
- Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada
- Environnement Canada, y compris le Service canadien de la faune

L'Agence partage plusieurs de ses responsabilités essentielles avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales, l'industrie et d'autres intervenants. L'ACIA travaille avec ses partenaires à l'application de mesures de contrôle de la salubrité des aliments; à la gestion des risques, des incidents et des urgences touchant les aliments, les animaux et les végétaux; et à la promotion de systèmes de contrôle de la salubrité des aliments et de lutte contre les maladies pour assurer la sécurité et la qualité supérieure des produits canadiens issus de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aquaculture et des pêches. Parmi les activités de l'Agence, citons la vérification de la conformité des produits importés, l'agrément et l'inspection des établissements; l'analyse des aliments, des animaux, des végétaux et des produits connexes; ainsi que l'approbation de l'utilisation de nombreux intrants agricoles. En outre, l'Agence donne des avis scientifiques, élabore de nouvelles technologies, offre des services d'analyse et effectue de la recherche sur la réglementation.

À l'ACIA, les décisions sont fondées sur des données scientifiques recueillies en temps opportun, pertinentes et d'une grande qualité. L'élaboration des politiques ainsi que la conception et l'exécution des programmes reposent sur des prévisions et des avis scientifiques, l'évaluation des risques, l'influence de normes internationales, la recherche et le développement, de même que les services d'analyse.

1.3 Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Pour réussir à préserver la salubrité des aliments et assurer la durabilité des ressources végétales et animales du Canada, l'ACIA doit atteindre son résultat stratégique[2] (un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles). L'architecture d'alignement des programmes (AAP) de l'ACIA, à la figure 1, montre l'adéquation entre le résultat stratégique de l'Agence et ceux du gouvernement du Canada. Elle permet de comprendre comment l'Agence prévoit affecter et gérer ses ressources pour atteindre les résultats prévus. Les priorités de l'Agence sont revues tous les ans pour permettre une gestion efficace des ressources à l'intérieur de l'AAP. Les quatre priorités établies pour 2012-2013 sont décrites plus en détail aux sections 1.4 et II.

[2] Un résultat stratégique est un avantage à long terme et durable pour les Canadiens qui découle du mandat et de la vision de l'Agence. Il s'agit de l'apport que l'Agence veut fournir à la population canadienne.

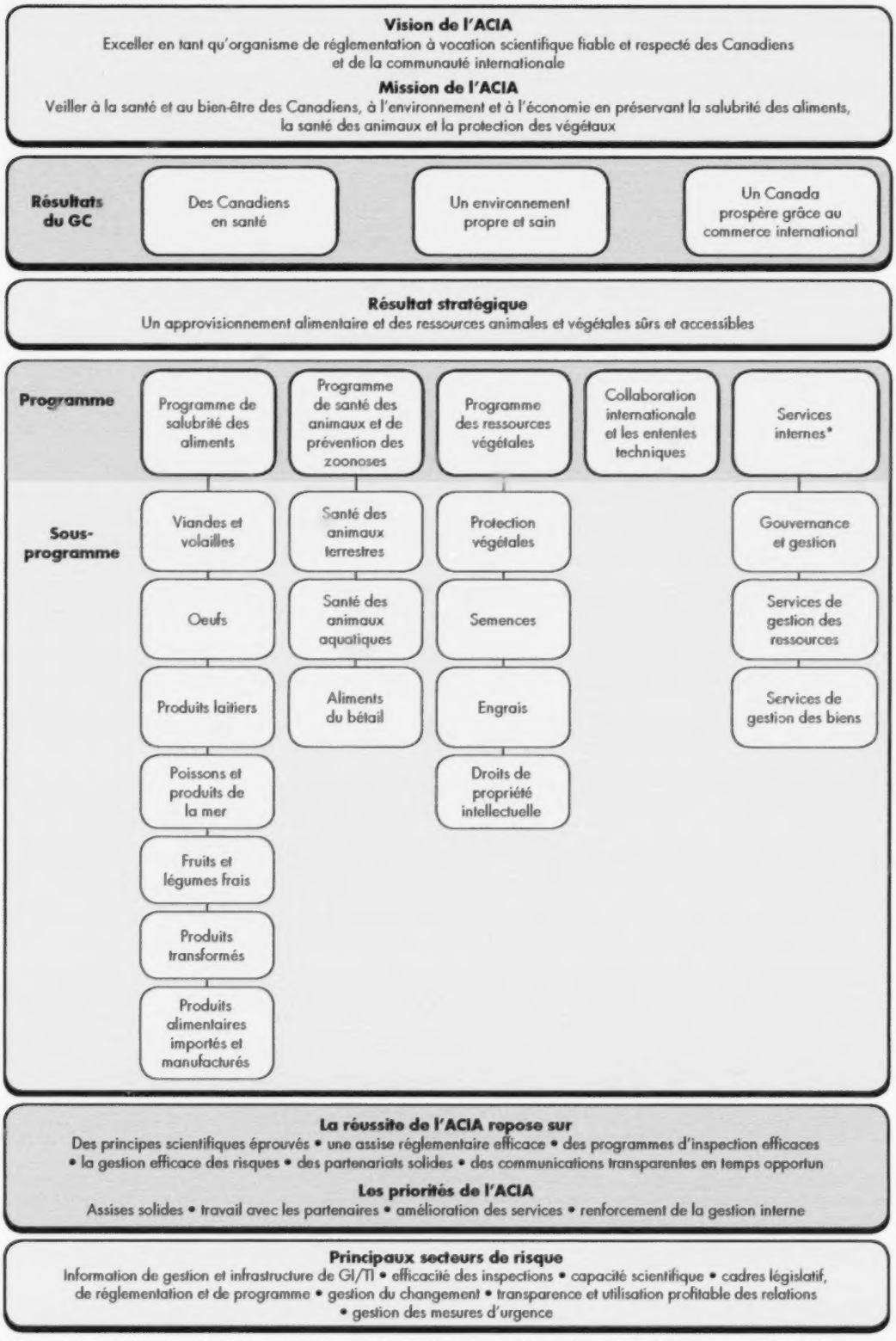

*L'activité de programme services internes contribue au résultat stratégique et à toutes les activités de programme de l'ACIA

Figure 1 : Architecture d'alignement des programmes (AAP) de l'ACIA

1.4 Priorités de l'Agence

Pendant l'exercice 2012-2013, l'ACIA s'est concentrée sur ses quatre priorités stratégiques dans l'espoir de renforcer ses fondements, d'atténuer les risques stratégiques et de mener avec efficacité ses principales activités de programme. Le tableau qui suit résume son rendement face à ces priorités. De plus amples renseignements sont fournis à la section II.

Il convient de noter qu'en 2012-2013, l'Agence a précisé dans son Plan stratégique à long terme son programme de changement et ses priorités. En définissant sa vision et en considérant soigneusement ses principaux risques stratégiques, le Plan aide l'Agence à atténuer ses risques, à renforcer ses fondements et à mener ses principales activités de programme avec efficacité.

Priorité	Type d'engagement[3]	Résultat stratégique et/ou programme
Bâtir un **fondement plus solide** pour assurer la mise en œuvre efficace de ses programmes	Nouveau	Lien avec le Programme de salubrité des aliments (2.2.1.1), le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses (2.2.1.2) et le Programme des ressources végétales (2.2.1.3)
Sommaire des progrès		
Présentement, l'ACIA administre 12 règlements et huit programmes relatifs à la surveillance de la salubrité des aliments au Canada. Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, qui a reçu la sanction royale en novembre 2012 et qui renforcera la surveillance de la salubrité des aliments, ces règlements et programmes seront regroupés et administrés comme s'ils n'en formaient qu'un. La nouvelle loi, dont l'entrée en vigueur devrait avoir lieu prochainement, permettra à l'Agence d'élaborer de nouveaux règlements qui constitueront le cadre juridique dont elle a besoin pour se doter d'une approche unique et cohérente du renforcement des inspections du secteur alimentaire au Canada. À mesure qu'elle avancera dans ces projets, l'ACIA consultera les divers intervenants sur son nouveau cadre de réglementation des aliments. Le Canada a l'un des meilleurs systèmes d'inspection au monde. Cependant, devant les pressions qui résultent de la mondialisation de l'industrie alimentaire et des progrès scientifiques et technologiques, l'ACIA a continué, en 2012-2013, de moderniser son approche de l'inspection des aliments. Elle a consulté les intéressés sur son modèle d'inspection amélioré et a repensé bon nombre de ses fonctions afin de continuer à pratiquer une approche solide de la salubrité des aliments et de la protection des consommateurs. Pour finir, l'ACIA reconnaît qu'elle doit répondre avec efficacité aux demandes changeantes qui se posent à la recherche et à l'analyse dans le domaine alimentaire afin de contribuer à repérer rapidement les dangers. Par conséquent, en 2012-2013, en réponse au Budget de 2011, l'ACIA a commencé, avec ses partenaires, à explorer les idées, les processus et les mécanismes qui existent pour créer un réseau national de laboratoires consacrés à la salubrité des aliments. Cette collaboration favorisera en même temps l'échange de données et l'harmonisation des méthodes et des outils de laboratoire, de sorte que l'ACIA et ses partenaires pourront échanger leurs renseignements et apprentissages avec plus d'efficacité à mesure qu'évoluera la science de la salubrité des aliments. Elle permettra en outre de mieux dépister les maladies d'origine alimentaire et d'y trouver des solutions.		

[3] Le type d'engagement est défini comme suit : engagement préalable – engagement pris au cours du dernier ou de l'avant-dernier exercice avant l'exercice visé par le rapport; continu – engagement pris au moins trois ans avant l'exercice visé par le rapport; nouveau – engagement pris récemment, au cours de l'exercice couvert par le Rapport sur les plans et les priorités ou le Rapport ministériel sur le rendement.

Priorité	Type d'engagement[3]	Résultat stratégique et/ou programme
Travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour optimiser les résultats en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble des administrations	Nouveau	Lien avec le Programme de salubrité des aliments (2.2.1.1), le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses (2.2.1.2), le Programme des ressources végétales (2.2.1.3) et le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques (2.2.1.4)

Sommaire des progrès

Partenaires dans la plus importante relation commerciale bilatérale du monde, le premier ministre Stephen Harper et le président Barack Obama ont fait une déclaration qui lançait l'initiative Par-delà la frontière et ont annoncé la création du Conseil Canada–États-Unis de coopération en matière de réglementation en février 2011. Ces deux initiatives visent à renforcer notre partenariat et à améliorer notre sécurité, notre prospérité et notre compétitivité économique, tout en respectant la souveraineté l'un de l'autre. Plus précisément, en 2012-2013, l'ACIA a travaillé avec ses intervenants et ses homologues des États-Unis pour réaliser quatre évaluations conjointes de denrées d'intérêt commun originaires de pays tiers. Elle a aussi conçu et annoncé la création d'un protocole de zonage qui, en cas d'éclosion d'une maladie animale contagieuse, permettra de poursuivre le commerce bilatéral des produits situés à l'extérieur de la zone de contrôle et d'éradication de la maladie.

L'ACIA a dirigé le travail du Canada avec les États-Unis pour lancer des projets pilotes et traiter simultanément les demandes d'homologation des produits pour la protection des cultures et amorcé un projet pilote d'un an afin de rationaliser la certification des exportations et d'examiner les autres façons de traiter l'inspection des importations.

Pour mieux protéger les consommateurs de la listériose, l'ACIA a conclu une entente de partenariat avec Génome Canada et Alberta Innovates Bio Solutions. L'objectif de ce partenariat est de cartographier le génome de la bactérie *Listeria* pour que des tests puissent être réalisés plus rapidement. Les méthodes d'essai actuelles nécessitent au moins cinq jours. Les techniques de la génomique pourraient considérablement améliorer l'exactitude et la durée des essais, ce qui permettrait à l'ACIA et à l'industrie de détecter plus efficacement les aliments insalubres et de réagir plus rapidement pour protéger les consommateurs.

Priorité	Type d'engagement[3]	Résultat stratégique et/ou programme
Renforcer les services pour améliorer les résultats à l'égard des parties réglementées et des consommateurs	Nouveau	Lien avec le Programme de salubrité des aliments (2.2.1.1), le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses (2.2.1.2) et le Programme des ressources végétales (2.2.1.3)

Sommaire des progrès

La réputation et la crédibilité de l'Agence sont essentielles à sa capacité de réaliser son mandat. Comme toujours, l'ACIA répond de sa manière de mener ses affaires. Cela signifie qu'elle informe les intervenants et le public de ses activités et de ses décisions dans le domaine de la réglementation, et qu'elle rend compte publiquement de son rendement. C'est à partir de cet engagement qu'elle a élaboré le document intitulé *Énoncé des droits et des services à l'intention des producteurs, des consommateurs et autres intervenants* où elle articule son intention de servir les divers intervenants. En outre, ce document est aussi un recueil de guides sur les inspections destinés à différents groupes cibles, qui leur permettront de mieux comprendre leurs droits lorsqu'ils interagissent avec l'ACIA, la façon dont l'ACIA travaille avec les divers intervenants et les normes de comportement que respectent les employés de l'ACIA. De plus, l'ACIA a créé un Bureau de traitement des plaintes et des appels qui a ouvert ses portes en avril 2012. Il enquête sur les plaintes et les appels déposés par les intervenants en rapport avec la qualité des services, des erreurs administratives et des décisions sur la réglementation. Pour obtenir plus d'information, prière de visiter le site Web du Bureau de traitement des plaintes et des appels[i].

En outre, dans un effort pour arriver à une approche équitable et cohérente du financement des programmes, et encourager une prestation efficace et adaptée des services, l'ACIA a bien avancé dans la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'examen de ses normes de service et des frais d'utilisation qu'elle impose. Elle veut s'assurer que toutes ces normes et tous ces frais correspondent au coût réel de la prestation des services et que tous les secteurs de l'industrie sont traités avec équité à cet égard. Pour mener à bien cet examen, l'ACIA a mené d'importantes consultations avec les intervenants et les a invités à commenter les modifications envisagées. En 2012-2013, l'ACIA a terminé les consultations sur les changements aux frais d'utilisation associés aux activités suivantes : les services d'inspection à destination, les frais associés aux heures supplémentaires et l'octroi de permis d'importation. Pour obtenir plus d'information, prière de visiter le site Web des Normes de service et frais d'utilisation[ii].

Priorité	Type d'engagement[3]	Résultat stratégique et/ou programme
Améliorer la gestion interne pour accroître l'efficacité	Nouveau	Cette priorité s'inscrit dans les Services internes (2.2.1.5), qui contribuent à tous les niveaux de programmes
Sommaire des progrès		
Pour réaliser son mandat, l'ACIA doit être en mesure d'attirer et de retenir des employés de talent et dévoués à tous les niveaux, et de les aider à se développer. C'est pourquoi elle a continué à mettre en œuvre son Plan de renouvellement des ressources humaines pour 2008-2013 et de donner suite à ses priorités en matière de ressources humaines au moyen d'instruments comme la dotation collective, la création du service 1-888 RH et la formation ciblée des inspecteurs de l'Agence. L'ACIA a également bien avancé dans ses efforts pour avoir en place les mesures de contrôle qui permettent aux gestionnaires de s'acquitter efficacement de leur rôle d'administrateurs. Elle a notamment amélioré sa capacité de reddition de comptes à l'interne afin de mieux surveiller son rendement en fonction des plans et réaligné ses ressources d'après ses priorités et ses activités à risque élevé. Pour ce faire, elle a créé le Centre de gestion des renseignements sur les activités (CGRA) qui, au moyen d'une méthode articulée autour des activités de l'Agence, s'occupe de recueillir les données et les renseignements sur les activités, de les intégrer, de les diffuser et d'en rendre compte, afin de mieux éclairer le processus décisionnel à l'ACIA.		

1.5 Analyse des risques

L'ACIA est responsable de la détection et de la gestion des risques liés à l'approvisionnement alimentaire et aux ressources végétales et animales, mesures essentielles à un approvisionnement sûr et à une économie prospère. Par conséquent, l'Agence a établi un système de gestion des risques rigoureux qui sera adopté par toutes ses divisions en tant que partie intégrante des activités d'élaboration des politiques, d'établissement des priorités, de planification, de ressourcement, de prestation de services, d'examen et de production de rapports.

La grande majorité des risques qui s'inscrivent dans le mandat de l'Agence sont gérés de concert avec de nombreux partenaires et intervenants, au Canada comme à l'étranger. Cela étant, le contexte en matière de risque dans lequel travaille l'Agence évolue rapidement et se complexifie. Les facteurs qui influent sur les principaux risques stratégiques auxquels est exposée l'Agence sont *notamment* :

- l'émergence de chaînes d'approvisionnement mondiales, qui ont radicalement changé la façon de produire, de transformer, d'emballer, de distribuer et de vendre les produits agricoles;
- l'augmentation et la diversification des produits importés au Canada;
- l'élargissement des possibilités d'exportation pour les producteurs canadiens, combiné à l'évolution des normes mondiales et au resserrement des exigences;

- le développement rapide des technologies de transformation et de fabrication, qui donne lieu à une augmentation considérable de la vitesse, du volume et de la diversité de la production et à la nécessité d'adapter en conséquence les cadres législatifs et réglementaires;
- des intervenants de plus en plus informés et exigeants, et de moins en moins disposés à prendre des risques;
- l'émergence constante de nouveaux agents pathogènes, attribuable à l'accroissement des déplacements et du commerce internationaux, à l'adaptation microbienne, à l'évolution des méthodes de production et de distribution ainsi qu'à la démographie et au comportement humain;
- une meilleure compréhension de la convergence des enjeux liés à la santé des humains, des animaux et des écosystèmes; et
- un consensus international grandissant quant à la nécessité de se doter de matériel et de méthodes scientifiques communs pour assurer la surveillance de l'industrie et soutenir le commerce mondial de produits agroalimentaires.

Un des éléments centraux du processus de gestion des risques de l'Agence consiste à dresser un profil de risque pour l'ensemble de l'Agence. Ce profil pour 2012 recense les principaux risques stratégiques auxquels est exposée l'Agence du fait de son contexte opérationnel interne et externe, de même que les stratégies dont elle s'est dotée pour réduire l'exposition au risque à des niveaux tolérables au cours des prochaines années. Les résultats de l'exercice d'établissement du profil de risque ont directement orienté les priorités énoncées à la section 1.4 ainsi que les stratégies présentées dans l'ensemble du présent rapport.

Le tableau suivant résume les principaux risques stratégiques de l'ACIA et les réponses prévues à ces risques. On y présente aussi les liens entre ces risques et les priorités de l'Agence ainsi que les activités de programme. Les risques exposés ci-dessous viennent du Rapport sur les plans et les priorités de 2012. Comme les risques de l'Agence sont actuellement statiques et que les stratégies adoptées en réponse à ces risques sont plutôt à long terme, les réponses aux risques n'ont guère changé.

Tableau 1 : Résumé des risques

De plus amples renseignements sur les progrès marqués relativement à chacune de ces stratégies d'atténuation sont fournis à la section 2.2.1, où apparaît le symbole ✪.

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
Information de gestion et infrastructure de GI/TI **Menace potentielle : La capacité de prendre des décisions fondées sur les risques grâce à la pertinence d'information et de données exactes, utiles et fournies en temps opportun.** Des besoins variés en matière d'information et l'obligation d'assurer une présence nationale ont forcé l'Agence à se doter d'une infrastructure de GI/TI qui repose sur un assortiment complexe d'équipement nouveau et ancien pour soutenir les multiples systèmes et bases de données. Des différences dans les modes de collecte, d'analyse et d'utilisation de l'information produite au moyen de plusieurs systèmes peuvent gêner la communication de l'information et la prise de décisions opportunes sur les opérations et les règlements.	**Stratégie :** Améliorer la planification, la production de rapports et le suivi du rendement par une collaboration horizontale accrue entre les responsables de l'élaboration des programmes et les équipes veillant à la prestation opérationnelle, et par le renforcement des mécanismes redditionnels, des outils et des systèmes internes. Créer des sources d'information durables et fiables, utiles à la fois pour la production de rapports et la prise de décisions. **Réalisation :** L'Agence a introduit un cycle de planification triennal. De plus, un « tableau de bord » a été conçu à l'intention de la haute direction pour y inclure l'information principale de rendement de l'Agence. L'établissement de rapports semestriels sur les plans a permis de suivre les progrès et de veiller à ce que l'Agence conserve des sources d'information fiables pour éclairer les décisions.	Lien avec le principal résultat stratégique de l'ACIA, soit un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.	• Améliorer la gestion interne

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
	Stratégie : Établir un centre de gestion des renseignements sur les activités (CGRA) pour accélérer la diffusion des données opérationnelles et accroître l'accès à celles-ci. **Réalisation :** Le CGRA a favorisé la communication de l'information, en plus de promouvoir une culture axée sur la gestion du rendement et de soutenir la prise de décisions par l'élaboration d'un tableau de bord dont se sert la haute direction pour revoir tous les trimestres les principaux indicateurs de rendement de l'Agence.		• Améliorer la gestion interne
	Stratégie : Regrouper et rationaliser les services d'infrastructure TI au moyen de Services partagés Canada (SPC). **Réalisation :** SPC a confirmé que le centre de données de l'ACIA et d'AAC comptera parmi les sites provisoires qui feront l'objet du regroupement par le centre de données du gouvernement du Canada. L'évaluation des exigences générales et des mesures futures se poursuit.		• Collaborer avec les partenaires • Améliorer la gestion interne

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
Efficacité des inspections **Menace potentielle : La capacité d'avoir l'efficacité nécessaire, en matière d'inspection, pour prévenir et détecter rapidement les menaces relatives à la salubrité des aliments et aux ressources végétales et animales, et pour intervenir promptement.** L'Agence administre 21 programmes d'inspection qui ont évolué indépendamment les uns des autres, chacun ayant ses exigences diverses et complexes en ce qui a trait à la formation, à la collecte de l'information et au respect des règlements par l'industrie, selon le produit visé. Le maintien de multiples programmes de formation et systèmes de GI/TI adaptés aux différents processus d'inspection, outils et modes de collecte de données a une incidence sur l'efficacité des ressources de l'Agence.	**Stratégie :** Mettre en œuvre l'initiative de modernisation de l'inspection. **Réalisation :** L'Agence a conçu un nouveau modèle d'inspection, amélioré, qui intègre un modèle de surveillance des inspections basé sur les risques et qui est axé sur des activités d'inspection communes et des processus normalisés. Son déploiement est prévu sur les deux à trois prochains exercices. L'ACIA en est maintenant à la phase de mise en œuvre.	Lien avec le principal résultat stratégique de l'ACIA, soit un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.	• Consolider les assises
	Stratégie : Améliorer la planification, la production de rapports et le suivi du rendement par une collaboration horizontale accrue entre les responsables de l'élaboration des programmes et les équipes veillant à la prestation opérationnelle, et par le renforcement des mécanismes redditionnels, des outils et des systèmes internes. Créer des sources d'information durables et fiables, utiles à la fois pour la production de rapports et la prise de décisions. **Réalisation :** L'Agence a introduit un cycle de planification triennal. De plus, un « tableau de bord » a été conçu à l'intention de la haute direction pour y inclure les principaux indicateurs de rendement de l'Agence. L'établissement de rapports semestriels sur les plans a permis de suivre les progrès et de veiller à ce que l'Agence conserve des sources d'information fiables pour éclairer les décisions.		• Améliorer la gestion interne

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
Capacité scientifique **Menace potentielle : La capacité d'avoir la capacité scientifique nécessaire pour s'adapter et intervenir rapidement.** Les progrès scientifiques et technologiques ont accru la complexité des marchandises visées par la réglementation de l'Agence. De plus, on observe un consensus international grandissant quant à la nécessité de se doter de matériel et de méthodes scientifiques communs pour assurer la surveillance de l'industrie et soutenir le commerce mondial de produits agroalimentaires. On s'attend à ce que l'Agence conserve un effectif et des installations de laboratoire modernes à la mesure de ces progrès pour la gestion des produits réglementés et le respect des exigences internationales.	**Stratégie :** Mettre en œuvre la stratégie liée à l'infrastructure de laboratoire. **Réalisation :** L'Agence a investi dans les nouvelles technologies scientifiques dans des endroits clés, en plus de moderniser l'infrastructure critique des laboratoires.	Lien avec le principal résultat stratégique de l'ACIA, soit un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.	• Consolider les assises
	Stratégie : Renforcer la capacité d'intervention des laboratoires. **Réalisation :** L'Agence a conclu deux ententes de collaboration, l'une avec Génome Canada et l'autre avec Genome Alberta Innovates Bio Solutions, axées sur l'élaboration de méthodes de détection plus efficaces de la bactérie Listeria. Elle a aussi mis en place les processus de dotation nécessaires pour l'embauche de personnel de laboratoire supplémentaire dans l'ensemble de l'Agence, à divers endroits.		• Consolider les assises • Collaborer avec les partenaires

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
	Stratégie : Offrir à tous les employés chargés de l'inspection, anciens et nouveaux, une formation cohérente, pertinente et adaptée au nouveau modèle d'inspection. **Réalisation :** L'Agence s'est dotée d'une stratégie des RH centrée sur le recrutement et la formation. Cette stratégie vise également le maintien en poste de nouvelles recrues et du personnel d'expérience. Elle prévoit la mise en œuvre d'un nouveau programme de formation de six semaines pour tous les nouveaux inspecteurs de l'ACIA. Trois projets pilotes ont été menés à ce jour (deux en anglais et un en français); 54 personnes y ont assisté.		• Renforcer les services • Améliorer la gestion interne
	Stratégie : Mettre en place un réseau intégré de laboratoires. **Réalisation :** L'Agence a préparé un plan pour la mise en place d'un réseau intégré de laboratoires afin de mieux intervenir dans une situation touchant la salubrité des aliments. Des mécanismes de gouvernance ont été adoptés pour appuyer les efforts des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue de la normalisation et de la coordination des activités de surveillance de la salubrité des aliments.		• Consolider les assises • Collaborer avec les partenaires

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
Cadres législatif, réglementaire et des programmes **Menace potentielle : Capacité des cadres législatif, réglementaire et des programmes actuels pour aider l'Agence à bien remplir son mandat.** Les progrès rapides dans les technologies de transformation et de fabrication se sont traduits par une augmentation considérable de la vitesse, du volume et de la diversité de la production, entraînant la nécessité d'adapter en conséquence les cadres législatif et réglementaire. Les lois et les dispositions ont une incidence sur la conception et l'exécution des programmes visant à réglementer les nouveaux produits et à soutenir la compétitivité économique de l'industrie.	**Stratégie :** Renouveler les dispositions législatives par l'élaboration et l'adoption de règlements dans le cadre de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, puis par l'entrée en vigueur de cette loi et de ses règlements. **Réalisation :** La *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* a reçu la sanction royale le 22 novembre 2012.	Lien avec le principal résultat stratégique de l'ACIA, soit un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.	• Consolider les assises • Renforcer les services
	Stratégie : Mettre en œuvre un plan pluriannuel de modernisation de la réglementation. **Réalisation :** L'Agence a jeté les bases nécessaires pour le développement d'un cadre de réglementation moderne, axé sur l'obtention de résultats et l'atténuation des risques. Des consultations sont prévues avec des acteurs de l'industrie au sujet du nouveau cadre de réglementation proposé.		• Consolider les assises • Renforcer les services

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
Gestion du changement **Menace potentielle : Capacité d'être en mesure de gérer efficacement le changement de façon continue.** L'évolution générale de la conjoncture économique, sociale et environnementale influe sur les contextes réglementaire et opérationnel dans lesquels intervient l'Agence. Il en résulte des restrictions budgétaires plus importantes, ainsi que l'obligation de faire preuve d'une plus grande innovation pour réaliser des gains d'efficience tout en veillant à préserver, voire à accroître, l'efficacité des modes opérationnels de l'Agence pour la réalisation de son mandat.	**Stratégie :** Offrir à tous les employés chargés de l'inspection, anciens et nouveaux, une formation cohérente, pertinente et adaptée au nouveau modèle d'inspection. **Réalisation :** L'Agence s'est dotée d'une stratégie des RH centrée sur le recrutement et la formation. Cette stratégie vise également le maintien en poste de nouvelles recrues et du personnel d'expérience. Elle prévoit la mise en œuvre d'un nouveau programme de formation de six semaines pour tous les nouveaux inspecteurs de l'ACIA. Trois projets pilotes ont été menés à ce jour (deux en anglais et un en français); 54 personnes y ont assisté.	Lien avec le principal résultat stratégique de l'ACIA, soit un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.	• Renforcer les services • Améliorer la gestion interne
	Stratégie : Renforcer les valeurs et l'éthique pour assurer un dialogue continu entre les gestionnaires, les superviseurs et les employés, et fournir des directives et des conseils dans chacun des secteurs et des directions. **Réalisation :** Le volet valeurs et éthique a été ajouté comme point permanent à l'ordre du jour de nombreuses réunions des équipes de direction et du personnel en général afin d'encourager les échanges ouverts. Une formation complète est offerte dans ce domaine, où l'accent est mis sur l'importance du dialogue sur l'éthique. L'agent supérieur responsable du volet valeurs et éthique a fait régulièrement des présentations à diverses équipes de direction, lesquelles représentaient 50 % de l'Agence cette année, en plus de diffuser des messages et de distribuer des outils qui encouragent le dialogue entre les gestionnaires et superviseurs et leurs employés.		• Consolider les assises • Améliorer la gestion interne

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
	Stratégie : Améliorer la planification, la production de rapports et le suivi du rendement par une collaboration horizontale accrue entre les responsables de l'élaboration des programmes et les équipes veillant à la prestation opérationnelle, et par le renforcement des mécanismes redditionnels, des outils et des systèmes internes. Créer des sources d'information durables et fiables, utiles à la fois pour la production de rapports et la prise de décisions. **Réalisation :** L'Agence a introduit un cycle de planification triennal. De plus, un « tableau de bord » a été conçu à l'intention de la haute direction pour y inclure les principaux indicateurs de rendement de l'Agence. L'établissement de rapports semestriels sur les plans a permis de suivre les progrès et de veiller à ce que l'Agence conserve des sources d'information fiables pour éclairer les décisions. De plus, des processus de gouvernance interne ont été mis en œuvre pour mieux appuyer la planification et la prise de décisions.		• Consolider les assises • Améliorer la gestion interne
	Stratégie : Améliorer la gestion des projets. Concevoir, fournir et soutenir des services de gestion de projet accessibles et conviviaux pour tous les employés. **Réalisation :** L'ACIA a mené une évaluation indépendante de la maturité des projets dont elle assure la gestion. Elle a aussi adopté des stratégies et des approches pour faire avancer la gestion des projets arrivés à maturité.		• Consolider les assises • Améliorer la gestion interne

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
	Stratégie : Améliorer la participation du personnel interne ainsi que du public en favorisant une plus grande imputabilité en matière de conformité ainsi qu'une meilleure prestation de services et la communication de l'information, par la diffusion en ligne de renseignements de qualité et une plus grande accessibilité aux services, conformément aux souhaits et aux attentes du public. **Réalisation :** L'ACIA a rédigé et publié sa politique sur la transparence, qui, combinée avec l'énoncé des droits et des services ainsi que les activités du Bureau de traitement des plaintes et des appels, lui a permis de rehausser sa réputation en matière d'équité, d'imputabilité et de transparence.		• Consolider les assises • Collaborer avec les partenaires • Renforcer les services • Améliorer la gestion interne

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
Transparence et mise à profit des relations **Possibilité : L'Agence a la possibilité d'accroître sa transparence et sa responsabilisation envers ses intervenants.** Lorsque l'information est bien communiquée, les parties réglementées peuvent prendre des mesures pour veiller à respecter les exigences, et le grand public connaît mieux le marché canadien, dans lequel il a davantage confiance. Il existe divers moyens de favoriser la participation de l'industrie, d'autres intervenants gouvernementaux et du public aux efforts déployés en vue de l'amélioration d'extrants mutuellement bénéfiques et fixés d'un commun accord, ainsi que la collaboration entre tous.	**Stratégie :** Améliorer la prestation de services et les communications : politique sur la transparence; stratégie de communication pour le Web; dispositifs de traitement des plaintes et des appels; modernisation du processus d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP). **Réalisation :** La politique sur la transparence a été rédigée, puis publiée le 1er avril 2013. L'ouverture du Bureau de traitement des plaintes a eu lieu en avril 2012. Des séances de formation ont été offertes pour accroître la sensibilisation à l'AIPRP. L'ACIA a préparé une version provisoire d'un cadre de gouvernance sur la protection des renseignements personnels.	Lien avec le principal résultat stratégique de l'ACIA, soit un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.	• Améliorer la gestion interne

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
	Stratégie : Établir une plateforme de prestation électronique de services. **Réalisation :** Le commerce électronique ainsi que la certification électronique sont maintenant intégrés à une plateforme de prestation électronique de services (PPES). La gestion des projets relève d'un bureau de gestion des projets afin de favoriser les gains d'efficience et de miser sur les caractéristiques communes des systèmes dont on souhaite la mise en place.		• Consolider les assises
	Stratégie : Moderniser les normes de service et mettre à jour les frais d'utilisation. **Réalisation :** L'examen et la modernisation des frais d'utilisation et des normes de service progressent : • La proposition provisoire visant les services d'inspection à destination a été préparée; • La proposition visant la délivrance de permis aux importateurs, dans le secteur des établissements non agréés par le gouvernement fédéral, a été approuvée; • Les propositions liées aux certificats d'exportation des animaux et aux frais en heures supplémentaires avancent comme prévu.		• Consolider les assises

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
	Stratégie : Introduire des initiatives de réduction de la bureaucratie. **Réalisation :** Les initiatives de réduction de la bureaucratie progressent bien (renouvellement des cadres législatif et réglementaire; stratégie de modernisation des services d'inspection; formation à l'appui de la prestation professionnelle des services; programme de transparence; relations fondées sur l'éthique; frais d'utilisation et normes de service; délivrance des certificats d'exportation, etc.).		• Consolider les assises
	Stratégie : Favoriser les engagements internationaux : cadre des programmes internationaux; cadre stratégique international; initiatives frontalières et comparabilité avec la FDA aux États-Unis. **Réalisations :** L'Agence a contribué à l'établissement d'une base de données communes de l'ACIA et d'AAC, qui permettra de suivre les questions internationales courantes, émergentes et prioritaires. Le dossier des négociations relatives au Partenariat transpacifique ainsi que celui des négociations visant le libre-échange avec l'UE, l'Inde et la Chine ont progressé. La reconnaissance mutuelle des décisions en matière de zonage entre Canada et les É.-U. en cas d'éclosion de maladie animale très contagieuse a mené à l'élaboration et à l'annonce de dispositions particulières. Canada et les É.-U. ont réalisé quatre évaluations conjointes de pays tiers afin de mieux protéger les deux pays contre les risques liés à des maladies animales et végétales à l'étranger.		• Consolider les assises • Collaborer avec les partenaires • Renforcer les services • Améliorer la gestion interne

Risque	Stratégie d'intervention	Lien avec l'architecture d'alignement des programmes	Lien avec les priorités de l'Agence
Gestion en cas d'urgence **Menace potentielle : Capacité à intervenir adéquatement en cas de situations d'urgence multiples, simultanées ou d'envergure.** L'ACIA a de bonnes capacités de préparation et d'intervention en situation d'urgence. Toutefois, comme les menaces pour l'environnement continuent d'évoluer, il lui faut constamment mettre à jour ses plans et mesures d'intervention pour s'adapter aux changements, et trouver des moyens de faire des gains d'efficience pour garantir l'exercice des fonctions opérationnelles essentielles dans les situations d'urgence.	*Grâce à ses stratégies actuelles d'atténuation des risques, l'ACIA compose avec des risques résiduels dont le niveau est jugé tolérable.* La stratégie d'intervention actuellement mise en œuvre fera l'objet d'un suivi.	Lien avec le principal résultat stratégique de l'ACIA, soit un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles.	• Consolider les assises • Collaborer avec les partenaires • Renforcer les services • Améliorer la gestion interne

1.6 Sommaire du rendement

La hausse des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues tient compte du financement reçu en 2012-2013 dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses et des crédits du Conseil du Trésor. Une part de ce financement avait trait à des initiatives qui se sont terminées et ont été renouvelées, mais les ressources renouvelées n'ont pas été considérées dans le calcul des dépenses prévues de l'Agence, n'ayant pas été approuvées par le Parlement. L'Agence a aussi reçu des fonds transférés d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre d'un protocole d'entente pluriannuel afin de poursuivre la série d'initiatives Cultivons l'avenir, des fonds reportés de l'exercice précédent et des fonds pour couvrir l'augmentation des paiements d'indemnisation prévus par la loi; les réductions liées à la première année des initiatives d'économies spécifiques sont également prises en compte.

La diminution de 283 équivalent temps plein (ETP) par rapport au nombre prévu s'explique par des retards dans certains projets et autres initiatives ainsi que par l'application accélérée des réductions découlant des décisions liées aux initiatives d'économies spécifiques.

Pour l'analyse des écarts relativement aux programmes, veuillez consulter les données sur chaque programme à la section II du présent document.

Ressources financières – Agence (en millions de dollars)

Total des dépenses (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart (dépenses prévues et réelles)
685,5	723,9	846,7	782,1	58,2

Ressources humaines (ETP[4])

Effectif prévu 2012-2013	Effectif réel 2012-2013	Écart 2012-2013
6 729	6 446	(283)[5]

[4] L'équivalent temps plein (ETP) est une unité de mesure de l'utilisation de ressources humaines. Il permet de calculer le nombre d'heures désignées de travail par rapport au nombre total d'heures de travail régulier (37,5 heures par semaine sur une période de 12 mois). Par exemple, un employé qui travaille à mi-temps (18,75 heures par semaine) pendant 12 mois représente un ETP de 0,5.

[5] L'Agence n'a pas réduit ses effectifs ni coupé dans les programmes qui pourraient avoir une incidence sur la salubrité des aliments ou qui occasionneraient un risque pour la santé et la sécurité des canadiens.

Tableau sommaire du rendement par résultat stratégique et programme (en millions de dollars)

Résultat stratégique n° 1 : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

Programme	Total des dépenses (Budget principal des dépenses 2012–2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)			Concordance avec les résultats du GC
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011	
Programme de salubrité des aliments	304,8	340,3	352,7	330,5	369,5	353,6	328,9	313,8	Des Canadiens en santé
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	132,5	132,5	132,0	89,2	210,7	175,4	140,3	133,9	Des Canadiens en santé
Programme des ressources végétales	84,4	86,6	84,7	74,4	93,5	89,0	84,0	80,1	Un environnement propre et sain
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	45,4	45,4	31,7	25,6	35,2	33,4	34,8	33,3	Un Canada prospère grâce au commerce international
Résultat stratégique n° 1 (total partiel)	**567,1**	**604,8**	**601,1**	**519,7**	**708,9**	**651,4**	**588,0**	**561,1**	

Tableau sommaire du rendement – services internes (en millions de dollars)

Services internes	Total des dépenses (Budget principal des dépenses 2012-2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013	2011-2012	2010-2011
	118,4	119,1	130,3	116,9	137,8	130,7	149,7	160,7
Total partiel	**118,4**	**119,1**	**130,3**	**116,9**	**137,8**	**130,7**	**149,7**	**160,7**

Tableau sommaire du rendement – total (en millions de dollars)

Résultat(s) stratégique(s) et services internes	Total des dépenses (Budget principal des dépenses 2012-2013)	Dépenses prévues			Autorisations totales disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2013-2014	2014-2015	2012-2013
	685,5	723,9	731,4	636,6	846,7	782,1	737,7	721,8
Total	**685,5**	**723,9**	**731,4**	**636,6**	**846,7**	**782,1**	**737,7**	**721,8**

1.7 Profil des dépenses

Les dépenses globales de l'Agence ont augmenté d'environ 9 p. 100 de 2009-2010 à 2012-2013. Cette hausse est attribuable au financement supplémentaire reçu pour les éléments suivants : le Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation : l'augmentation de la fréquence des inspections dans les établissements de transformation des viandes; la réaction du gouvernement à la listériose; la modernisation des laboratoires fédéraux (dans le cadre du Plan d'action économique du Canada); la Stratégie de redressement et d'expansion de l'industrie porcine; la Modernisation du système d'assurance de la salubrité des aliments; les transferts d'AAC pour le Portail national d'information sur la traçabilité (PNIT) et Cultivons l'avenir; les dépenses accrues en raison des paiements d'indemnisation prévus par la loi. Les ressources transférées de l'Agence à Services partagés Canada (SPC) en 2011-2012 afin de regrouper, de rationaliser et d'améliorer les services de technologie de l'information et de gestion de l'information du gouvernement ainsi que les enveloppes réduites à la suite de décisions prises au terme du premier exercice découlant des initiatives d'économies, sont aussi prises en compte. Au premier exercice, la plus grande part des économies de 2,0 millions de dollars se rapportait à des gains d'efficience administrative.

Les dépenses prévues de 2013-2014 à 2015-2016 devraient diminuer. Cela s'explique par différentes raisons, dont : l'exécution des décisions liées aux initiatives d'économies supplémentaires du deuxième et troisième exercices; le transfert de ressources de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour le Projet de regroupement des services de paye; une réduction des ressources, à partir de 2015-2016, allouées au financement des projets de modernisation du système d'assurance de la salubrité alimentaire, qui s'inscrit dans le plan d'investissement approuvé; la réduction progressive des ressources que l'Agence a reçues pour d'autres initiatives. L'ACIA prévoit demander le renouvellement des ressources qui y sont allouées, seule ou de concert avec un autre ministère ou organisme. Elle ne peut inclure ces ressources dans les dépenses prévues tant que leur renouvellement n'a pas été approuvé par le Parlement.

En ce qui concerne l'exécution des décisions découlant des initiatives d'économies spécifiques, des économies de 56 millions de dollars seront réalisées par divers moyens : des gains d'efficience administrative, par exemple grâce à la mise en commun de services administratifs entre l'ACIA et AAC; des modifications aux programmes pour améliorer la prestation de services et faciliter les échanges, entre autres pour la mise en œuvre de changements convenus avec les provinces relativement à certaines activités d'inspection sous réglementation provinciale; des mesures d'intervention plus efficaces aux maladies animales et aux phytoravageurs. Aucune des économies n'exerce une incidence sur la prestation des services de première ligne que fournit l'ACIA pour assurer la salubrité alimentaire.

Tendances des dépenses de l'Agence

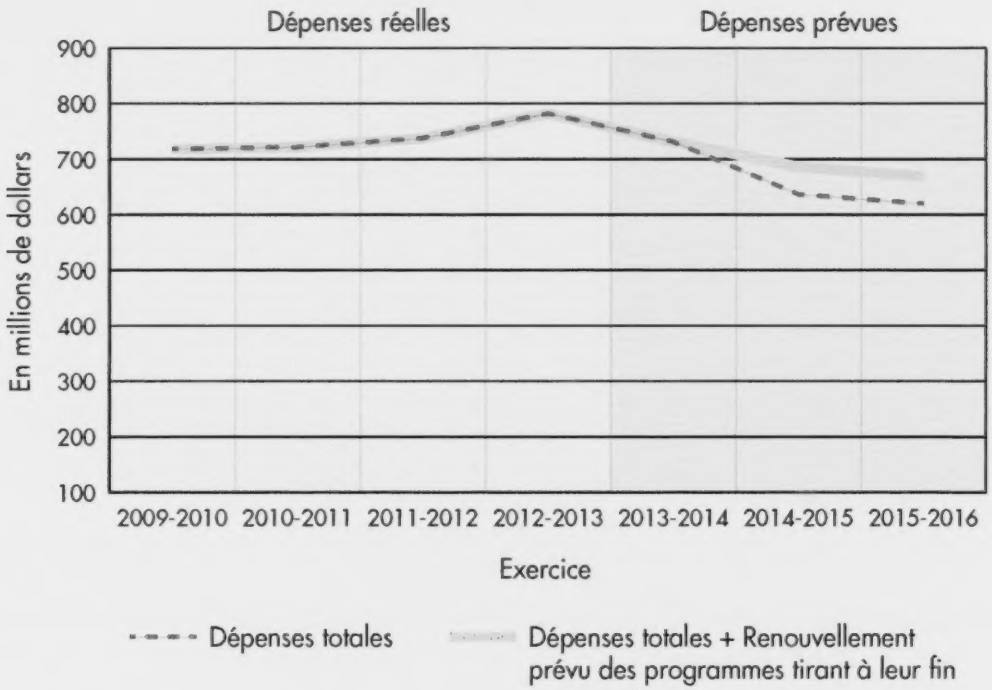

1.8 Budget des dépenses par crédit

Vous trouverez des renseignements sur les dépenses votées et législatives de l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans les *Comptes publics du Canada de 2013 (volume II)*[iii]. Une version électronique de ceux-ci est offerte sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Section II : Analyse des programmes et sous-programmes par résultat stratégique

2.1 Comment l'Agence établit ses plans et ses rapports

Conformément à la Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor, le cadre de planification et d'établissement de rapports de l'ACIA s'appuie sur les résultats stratégiques à viser, une architecture d'alignement des programmes (AAP) et le cadre de gouvernance connexe. L'AAP s'aligne sur les résultats souhaités par le gouvernement du Canada et tient compte des conséquences de plusieurs facteurs, y compris l'environnement mondial et national, les priorités fédérales, les risques stratégiques de l'ACIA, la capacité en ressources humaines et financières de l'ACIA, son rendement antérieur et les leçons retenues.

Le présent rapport souligne les principales réalisations de l'ACIA et rend compte des progrès réalisés dans l'avancement des plans et des priorités établis dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2012-2013.

La section 2.2 de ce rapport décrit l'information sur le rendement (points saillants, défis, leçons retenues et résultats attendus pour chaque résultat stratégique). On y mesure le rendement en fonction des objectifs, en utilisant les indicateurs de conformité et d'autres indicateurs de rendement pertinents. De plus, des détails sont fournis sur le rendement en ce qui a trait aux initiatives spéciales, aux stratégies d'atténuation des risques et aux activités permanentes. L'accent est mis sur les conséquences pour les Canadiens.

2.1.1 Évaluation des objectifs de conformité et de rendement

En raison de la complexité des secteurs de la production, de la transformation et de la distribution agricoles, agroalimentaires, forestières et des pêches, et de la variabilité inhérente à ceux-ci, la méthode d'évaluation n'est pas la même selon le groupe de produits. L'ACIA utilise divers outils pour surveiller et promouvoir la conformité, comme des inspections, des audits, l'échantillonnage de produits et des analyses. Elle utilise des méthodes fondées sur les risques, qui ciblent les domaines où le risque est le plus élevé. Par exemple, elle concentre ses efforts sur les systèmes, les processus et les installations qui ont un effet direct sur la salubrité des aliments ainsi que sur la santé des animaux et des végétaux. Les taux de conformité sont un indicateur de la mesure dans laquelle les parties réglementées ont respecté les lois et les règlements fédéraux.

Les objectifs de rendement qualitatifs ou quantitatifs servent de fondement pour mesurer le rendement des parties réglementées et de l'ACIA selon leur degré d'atteinte des résultats prévus. Les objectifs établis dans ce rapport visent les secteurs de programme essentiels et reposent sur des moyennes historiques du rendement réel ou sur les résultats prévus des programmes en place qui portent fruit (p. ex. le taux de conformité de l'industrie aux normes réglementaires). L'ACIA a évalué le degré d'atteinte ou de dépassement du rendement prévu, et analysé les cas où le rendement avait raté l'objectif fixé. Les objectifs des programmes de surveillance des activités diffèrent de ceux des programmes axés sur des secteurs de non-conformité particuliers. Les résultats ont été arrondis au point de pourcentage le plus près, au besoin.

2.2 Rendement par résultat stratégique

2.2.1 Résultat stratégique : Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

L'ACIA vise avant tout à atténuer les risques liés à la salubrité des aliments. La santé et la sécurité des Canadiens sont sous-jacentes à la conception et à l'élaboration des programmes de l'Agence. En collaboration et en partenariat avec l'industrie, les consommateurs ainsi que des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, l'ACIA poursuit ses efforts pour protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé qui sont liés aux aliments et aux zoonoses.

La prospérité économique actuelle et future des secteurs agricole et forestier du Canada repose sur des ressources animales et végétales saines et durables. Aussi l'ACIA améliore-t-elle continuellement la conception et l'exécution de ses programmes dans les secteurs de la santé des animaux et des ressources végétales dans le but d'atténuer et de gérer les risques. En vue de protéger l'environnement naturel des maladies animales et végétales, et des phytoravageurs envahissants, elle travaille de façon intensive à protéger la biodiversité.

L'ACIA soutient l'agriculture canadienne et la possibilité pour les entreprises agroalimentaires de pénétrer les marchés nationaux et internationaux et d'y être compétitives. Elle travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres réglementaires qui permettront d'évaluer les risques pour le consommateur, d'appliquer les exigences relatives à l'étiquetage (exactitude des renseignements fournis sur les étiquettes) et d'assurer le respect des normes canadiennes et internationales concernant l'importation et l'exportation. Pour atteindre ces objectifs, l'ACIA mène des activités de sensibilisation et de consultation auprès des principaux intervenants et partenaires (dont le secteur de l'industrie), des consommateurs ainsi que d'organismes internationaux de commerce et de normalisation. Ainsi, ses cadres réglementaires reposent sur les renseignements les plus récents et les plus pertinents, et demeurent donc aussi à jour que possible dans l'environnement mondial qui évolue rapidement. Ce faisant, l'ACIA est en mesure de maintenir une communication ouverte et transparente avec ses intervenants et les consommateurs.

À l'automne 2011, l'ACIA a entrepris un examen exhaustif de ses cadres réglementaires relatifs à la salubrité des aliments, à la protection des végétaux et à la santé des animaux. Cet examen de la réglementation permettra à l'Agence de moderniser et de maintenir les systèmes relatifs à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux tout en s'adaptant aux tendances scientifiques, mondiales et de consummation grâce à ces mécanismes utilisés comme approches fondées sur les résultats. D'autres renseignements sur les travaux de l'ACIA dans ce domaine sont exposés aux sections 2.2.1.1, 2.2.1.2, 2.2.1.3 et 2.2.1.4.

Pour atteindre son résultat stratégique, l'ACIA a établi un système de gestion des risques rigoureux, et elle en promeut l'utilisation dans l'ensemble de l'Agence. C'est pourquoi elle surveille et évalue continuellement son contexte opérationnel pour être au fait des menaces et des possibilités quant à l'atteinte de ce résultat. L'élaboration du Profil de risque de l'Agence est l'une des pierres angulaires de son processus de gestion des risques. Voici les principaux risques stratégiques relevés dans le Profil de risque de l'Agence :

- L'information de gestion et l'infrastructure de GI/TI;
- L'efficacité des inspections;
- La capacité scientifique;
- Les cadres législatif, réglementaire et des programmes;
- La gestion du changement;
- La transparence et la mise à profit des relations; et
- La gestion des mesures d'urgence.

Pour atténuer ces risques et atteindre son résultat stratégique, l'Agence, par l'intermédiaire de ses programmes (Programme de salubrité des aliments, Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses, Programme des ressources végétales, Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques), centrera ses efforts, en 2012-2013, sur la prestation d'initiatives clés au soutien des quatre priorités suivantes :

- Bâtir une **fondation plus solide** pour assurer la mise en œuvre efficace des programmes;
- **Travailler en étroite collaboration avec les partenaires** pour optimiser les résultats en matière de santé et de sécurité, et atteindre les objectifs économiques dans l'ensemble des administrations;
- **Renforcer les services** pour améliorer les résultats à l'égard des parties réglementées et des consommateurs; et
- **Améliorer la gestion interne** pour accroître l'efficacité.

2.2.1.1 Programme 1: Programme de salubrité des aliments

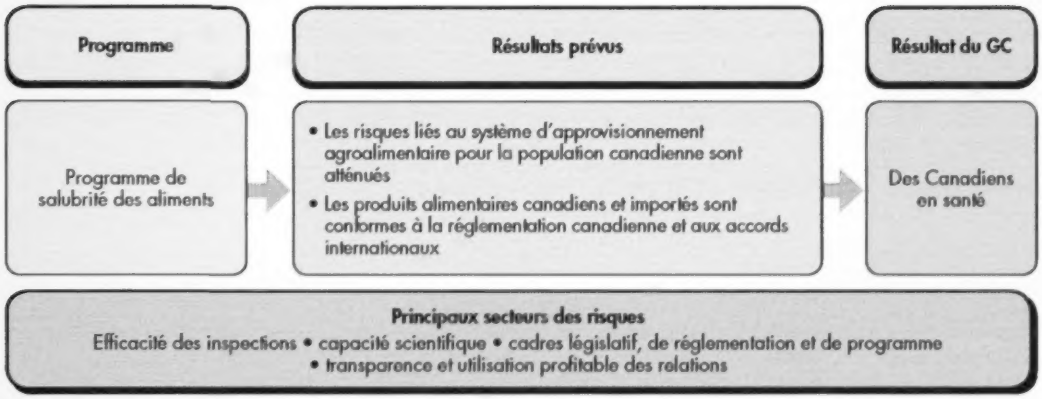

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence peut mieux détecter, suivre et atténuer les dangers liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les toxico-infections alimentaires. Le Programme contribue à la santé publique et inspire la confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au Programme de salubrité des aliments

Total des dépenses (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart (dépenses prévues et réelles)
304,8	340,3	369,5	353,6	13,3

Ressources humaines (ETP) allouées au Programme de salubrité des aliments

Effectif prévu 2012-2013	Effectif réel 2012-2013	Écart 2012-2013
2 997	3 216	219

Tableau 2-1a : Sommaire du rendement par programme : Programme de salubrité des aliments

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les risques que pose le système d'approvisionnement agroalimentaire pour la population canadienne sont atténués.	Nombre de catégories de produits pour lesquels les établissements agréés et inspectés par le gouvernement fédéral ont atteint les objectifs de conformité fixés[6]	Atteinte de 6 objectifs sur 6	Atteinte de 5 objectifs sur 6	
	Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie I qui sont émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel	100 %	100 %	Objectif atteint
	Pourcentage de mises en garde publiques liées aux rappels d'aliments de catégorie II qui sont émises dans les 24 heures suivant une décision de rappel[7]	95 %	96 %	Objectif atteint
Les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes à tous les règlements canadiens et aux accords internationaux.	Nombre de catégories de produits alimentaires canadiens ayant atteint les objectifs de conformité fixés[8]	Atteinte de 6 objectifs sur 6	Atteinte de 6 objectifs sur 6	
	Nombre de catégories de produits alimentaires importés ayant atteint les objectifs de conformité fixés[9]	Atteinte de 6 objectifs sur 6	Atteinte de 5 objectifs sur 6	

[6] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Pourcentage d'établissements agréés et inspectés par le gouvernement fédéral jugés conformes à la réglementation fédérale. **Justification du changement :** Le nombre de produits conformes aux objectifs fixés est un meilleur indicateur de rendement que la moyenne des taux de conformité par secteur.

[7] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Pourcentage de tous les rappels d'aliments diffusés sur le site Web de l'ACIA, dans un délai de deux jours ouvrables, sans qu'une mise en garde publique soit émise. **L'objectif était :** 95 %. **Justification du changement :** Ce changement fait concorder l'indicateur avec celui établi pour les rappels d'aliments de catégorie I.

[8] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Pourcentage de produits alimentaires canadiens jugés conformes à la réglementation fédérale. **Justification du changement :** Le nombre de produits conformes aux objectifs fixés est un meilleur indicateur de rendement que la moyenne des taux de conformité.

[9] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Pourcentage de produits alimentaires importés jugés conformes à la réglementation fédérale. **Justification du changement :** Le nombre de produits conformes aux objectifs fixés est un meilleur indicateur de rendement que la moyenne des taux de conformité.

Analyse du rendement et leçons retenues

Les hausses de 13,3 millions de dollars des dépenses réelles par rapport à celles prévues ainsi que de 219 ETP par rapport à l'effectif prévu sont en partie attribuables aux ressources supplémentaires reçues du gouvernement en raison de diverses activités liées à la salubrité des aliments. Les dépenses réelles tiennent également compte de gains d'efficience liés à la mise en œuvre de l'infrastructure GI/TI dans le cadre du Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation. Ces gains d'efficience provenaient principalement de l'utilisation de sous-composantes offertes sur le marché et de solutions normalisées du gouvernement du Canada, ainsi que du partage de l'infrastructure et de services à l'interne.

Outre les facteurs ci-dessus, les écarts observés au niveau des ressources financières et des ETP sont liés à la réorientation de l'AAP en 2011-2012. Au terme de cette réorientation, l'ACIA est passée de 8 à 5 programmes. L'ACIA s'est efforcée d'aligner précisément ses dépenses et ses ETP prévus sur les programmes révisés pendant ce processus de réorientation. Cependant, lors de la préparation du RMR de 2011-2012, il avait été remarqué que certaines dépenses et certains ETP prévus n'étaient pas en adéquation avec les montants réels correspondants. Le même problème a été observé pour les données de 2012-2013. Il a été corrigé dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2013-2014.

Loi sur la salubrité des aliments au Canada

Différentes lois[iv] régissent les aliments au Canada : la Loi sur les aliments et drogues, la *Loi sur l'inspection du poisson*, la *Loi sur l'inspection des viandes*, la *Loi sur les produits agricoles du Canada* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*. Même si ces lois touchant les aliments ont bien servi les Canadiens, le moment est venu de moderniser et de renforcer nos lois pour gérer les risques actuels qui menacent la salubrité des aliments, tout en faisant en sorte que l'industrie canadienne s'assure des débouchés sur les marchés internationaux. C'est dans cet objectif que le gouvernement du Canada a déposé la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*[v] le 7 juin 2012, laquelle a reçu la sanction royale le 22 novembre 2012 et devrait entrer en vigueur prochainement. Cette loi, qui regroupe les quatre lois existantes, permettra à l'ACIA de créer de nouveaux règlements et, ainsi, de se doter du cadre juridique nécessaire pour le déploiement d'une approche unique et cohérente afin de renforcer l'inspection des aliments, en général, au Canada, et de surveiller le commerce de produits alimentaires entre les provinces et à l'échelle internationale. La *Loi* est axée sur trois secteurs importants :

- Améliorer la surveillance de la salubrité des aliments afin de mieux protéger les consommateurs;
- Simplifier et renforcer les pouvoirs prévus dans les lois; et
- Élargir les débouchés sur les marchés internationaux pour l'industrie canadienne.

Bientôt, l'ACIA collaborera avec des groupes de consommateurs et avec l'industrie à l'élaboration de la nouvelle réglementation en appui à cette loi. Pendant cette période, elle lancera également un certain nombre d'importantes mesures de renforcement de la salubrité des aliments.

Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada

L'adoption de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, en novembre 2012, a ouvert la voie à d'importants changements au système d'assurance de la salubrité des aliments du Canada. Ces changements visent à mieux protéger les consommateurs canadiens ainsi que leurs familles contre les risques liés aux aliments insalubres. Le lancement du Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada[vi] fait partie des mesures supplémentaires que prend le gouvernement canadien pour consolider le système de salubrité des aliments du Canada, mondialement reconnu. Le Plan d'action poursuit sur la lancée des améliorations apportées par le gouvernement du Canada pour assurer la salubrité alimentaire. Il est axé sur un renforcement constant, fondé sur la science, les tendances mondiales et les pratiques exemplaires. De plus, il fournit une base solide pour appuyer la réponse du gouvernement aux recommandations du comité consultatif indépendant qui a enquêté sur le rappel des aliments XL Foods à l'automne 2012. Ce plan a pour objet la modernisation du système canadien de salubrité des aliments, parmi les meilleurs au monde, par :

- des règles plus rigoureuses en matière de salubrité alimentaire;
- des inspections plus efficaces;
- un engagement envers le service; et
- plus d'information à l'intention des consommateurs.

Règlement sur la salubrité des aliments au Canada

En 2012-2013, dans le cadre du Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada, l'ACIA a amorcé un examen systématique du *Règlement sur l'inspection des viandes*, du *Règlement sur l'inspection du poisson*, du règlement connexe à la *Loi sur les produits agricoles du Canada* et des dispositions relatives aux aliments du *Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* afin d'élaborer un nouveau cadre réglementaire en vertu de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. Le processus de modernisation réglementaire proposé permettra de remplacer treize règlements fédéraux sur l'inspection d'aliments par une seule série de règlements. Le cadre réglementaire comprendra :

- des dispositions horizontales s'appliquant à tous les aliments importés et préparés pour le commerce interprovincial (p. ex. délivrance de permis, mesures de contrôle préventif, traçabilité des exportations et du commerce interprovincial, tenue de dossiers);
- des exigences en matière de salubrité des aliments relatives à des produits précis (p. ex. fruits et légumes frais);
- des exigences sur le commerce de produits particuliers et des dispositions en matière de protection des consommateurs (p. ex. normes d'identité, étiquetage du pays d'origine ou du lieu de provenance, exigences propres à certains produits pour assurer la protection des consommateurs et exigences d'étiquetage horizontales); et
- une réglementation complémentaire sur la divulgation des renseignements et les sanctions administratives pécuniaires.

Le cadre réglementaire proposé a été diffusé à des fins de consultation publique lors du Forum sur la réglementation de la salubrité des aliments en juin 2013. Afin d'appuyer le

processus de consultation, l'ACIA a préparé un document de travail qui établit un cadre pour situer la nouvelle réglementation, dont certaines propositions visant à stimuler le débat, à trouver des idées et à fournir un point de départ pour les échanges. La période de consultation relative à ce cadre réglementaire se terminera le 30 novembre 2013.

Dans le cadre d'un examen exhaustif de ses cadres de réglementation, l'ACIA a continué de marquer des progrès relativement à d'autres propositions réglementaires, notamment : l'élimination de l'obligation d'enregistrer les étiquettes et recettes avant la commercialisation en vertu du *Règlement sur l'inspection des viandes et d'enregistrer les étiquettes en vertu du Règlement sur les produits transformés*; les exigences concernant l'utilisation de matériaux de construction, de matériaux d'emballage et de produits chimiques enregistrés en vertu du *Règlement sur l'inspection du poisson*; et les exigences concernant l'utilisation d'agents chimiques et de produits de nettoyage enregistrés en vertu du *Règlement sur les œufs*.

Modernisation de l'inspection des aliments

En 2012-2013, l'Agence a continué de tirer parti du financement annoncé dans le budget de 2011, soit l'injection de 100 millions de dollars sur cinq ans pour la modernisation de son système d'inspection. L'ACIA a proposé un modèle amélioré d'inspection des aliments, qui décrit des outils et des procédures d'inspection communs, quel que soit le produit alimentaire inspecté, et insiste sur l'importance d'axer l'inspection sur une analyse constante des risques liés à la salubrité. L'élaboration de cette première version a nécessité la participation d'intervenants internes et externes clés. De juillet à novembre 2012, l'ACIA a tenu des consultations internes et externes sur la première version du modèle proposé. Presque 50 organismes, ministères, groupes de l'industrie, syndicats, associations de consommateurs et représentants de collectivités internationales y ont pris part.

Un groupe de travail technique a été mis sur pied au début juillet 2012 afin d'élaborer et d'établir des politiques, des procédures, des règles, des formulaires, des illustrations et des descriptions détaillées des procédures d'inspection pour les composantes du modèle proposé. Les commentaires obtenus au terme des consultations initiales avec des inspecteurs de première ligne, des négociateurs syndicaux, des groupes de l'industrie et des consommateurs ont éclairé la préparation d'une deuxième version. D'autres consultations ont été tenues pour cette deuxième version, de novembre 2012 à mars 2013, au moyen de webinaires et de réunions en personne.

Comme d'autres organismes de réglementation semblables dans le monde, l'ACIA a recours à des connaissances scientifiques et à l'analyse de risques pour orienter ses activités de surveillance et d'inspection (inspection, audits, échantillonnage dirigé et analyse, surveillance, etc.). En 2012-2013, elle a commencé à élaborer un modèle de surveillance des inspections basé sur les risques, qui lui permettra d'accroître la cohérence des décisions prises en fonction des risques dans la planification des fins auxquelles serviront ses ressources en matière d'inspection. L'ACIA utilise diverses sources d'information afin de soutenir la mise en œuvre continue de ce cadre (données d'analyse de l'environnement, normes du *Codex Alimentarius*, données sur les inspections et la conformité démontrant l'efficacité des plans de contrôle préventif, etc.) et a mis en oeuvre des programmes de surveillance pour mieux comprendre les combinaisons aliment-danger.

Initiative de réduction des agents pathogènes

Soucieuse de mieux déceler les menaces liées aux aliments et de mieux y réagir, l'ACIA a poursuivi la mise en œuvre de son initiative de réduction des agents pathogènes. En 2012-2013, de concert avec les provinces et les territoires, elle a approfondi son étude nationale de base sur la *salmonella* et le *campylobacter* dans le poulet à griller en suivant les étapes de la phase d'échantillonnage et en entamant la phase d'essai. Les renseignements que cette étude de base aura permis de recueillir faciliteront l'élaboration de programmes de réduction des pathogènes dans la volaille et serviront de données repères pour évaluer l'efficacité des mesures d'intervention. L'étude de base s'inscrit dans le cadre plus large de l'Initiative fédérale-provinciale-territoriale (F-P-T) de réduction des agents pathogènes, dont l'objet est de réduire les risques sanitaires et les répercussions économiques des pathogènes à vecteur alimentaire dans les viandes et volailles canadiennes.

Réseau intégré de laboratoires

Afin d'améliorer la réaction des laboratoires aux urgences liées à une éventuelle éclosion de maladie d'origine alimentaire, l'ACIA et ses partenaires provinciaux, territoriaux, universitaires et industriels ont continué d'avancer dans l'établissement d'un réseau national de laboratoires. Ce réseau permettra d'échanger plus efficacement les données scientifiques et les renseignements touchant les activités de surveillance et de suivi, en plus de faciliter l'harmonisation des méthodes et des outils auxquels ont recours les laboratoires. De solides assises ont été établies avec la définition d'une structure de gouvernance officielle, qui repose sur un comité directeur fédéral-provincial-territorial bénéficiant lui-même du soutien d'un groupe de travail technique. Une stratégie connexe au réseau a aussi été élaborée. Tels en sont les grands volets :

- La normalisation et la coordination des ressources des laboratoires nationaux;
- Le renforcement des capacités pour répondre à la demande accrue de services de laboratoire;
- La gestion des urgences de nature alimentaire et le règlement des problèmes s'y rapportant; et
- La considération de la possibilité de communiquer des données scientifiques et divers renseignements à l'échelle nationale.

Surveillance accrue

En 2012-2013, l'ACIA a continué de puiser dans les fonds qui lui ont été alloués dans le budget de 2012 pour améliorer la surveillance de possibles éclosions de maladies d'origine alimentaire. Elle comptait parmi les membres de l'équipe de travail fédérale-provinciale-territoriale qui a dressé l'inventaire des activités de surveillance de la salubrité alimentaire aux échelles nationale, provinciale et territoriale. L'analyse qui en a résulté servira de point de départ à l'établissement des priorités, en collaboration, par les gouvernements F-P-T afin d'améliorer la mise en commun de l'information et de tirer profit des initiatives existantes en matière de salubrité alimentaire.

Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation

L'ACIA a fait d'autres progrès importants dans la mise en œuvre de sa partie du Plan d'action du gouvernement du Canada pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation du gouvernement du Canada. Un avis d'intention relativement au projet de règlement et aux frais d'utilisation s'y rapportant a été publié dans la partie I de la *Gazette du Canada*, et le *Règlement sur le secteur des aliments importés*, dont on propose l'adoption, facilitera l'identification des aliments et des ingrédients insalubres, et aidera l'ACIA à engager les importateurs dans le processus. Des projets pilotes ont été réalisés en prévision de l'introduction de ce règlement, à la fois pour vérifier la conformité et pour garantir le fonctionnement du système de gestion des permis basé sur le Web, afin de cerner les problèmes avant la mise en œuvre.

Le travail s'est aussi poursuivi du côté de l'analyse des risques liés à la salubrité alimentaire ainsi que pour l'établissement des priorités. Parmi les progrès marqués figure l'étoffement de la liste des combinaisons de risques alimentaires à inclure dans le classement des risques. Ces activités renforcent la capacité de l'Agence de cartographier les risques et de cerner les lacunes dans les mécanismes de contrôle de la salubrité alimentaire et les possibles points d'intervention « de la ferme à l'assiette ». Ainsi, un profil de risque, qui consiste en une compilation des renseignements scientifiques sur une combinaison de risques alimentaires particuliers, a été établi relativement à la présence d'*E.coli* dans les épinards.

Par souci de transparence, l'ACIA a publié les résultats de ses enquêtes ciblées sur les résidus chimiques et les risques microbiologiques, en plus de mettre à jour la section de son site Web[vii] portant sur les mentions « Produit du Canada ».

En outre, l'Agence a mené 12 enquêtes sur l'étiquetage « Produit du Canada »[viii] tout en continuant de surveiller la conformité avec les lignes directrices. Pour ce faire, elle procède à des inspections et à la vérification des étiquettes, et traite les demandes de renseignements, les plaintes ainsi que les renvois concernant l'interprétation et la mise en œuvre de la nouvelle politique.

En 2012-2013, l'ACIA a poursuivi ses discussions avec d'autres organismes de réglementation relevant de gouvernements de la Quadrilatérale (É.-U., Australie, Nouvelle-Zélande et Canada) afin d'accroître la coopération ainsi que l'échange de renseignements dans le secteur de la réglementation, en plus de collaborer avec des homologues d'autres gouvernements (p. ex. ceux de la Chine, du Mexique, du Guatemala et de l'Inde) pour renforcer les liens en matière de salubrité alimentaire. Elle est aussi restée active au sein des groupes de travail du Codex, notamment pour l'examen et la préparation d'annexes sur les melons et les baies.

L'ACIA s'est également efforcée de mieux cibler la surveillance des produits importés, comme en témoignent ses 69 inspections frontalières éclairs et ses 550 activités de surveillance des importations. Des améliorations ont aussi été apportées à l'infrastructure GI/TI ainsi qu'aux communications pour le suivi des produits alimentaires importés.

Forte d'une capacité de rappel accrue, l'ACIA a pu traiter plus de 250 incidents relatifs au rappel de produits provenant d'établissements non agréés par le gouvernement fédéral ainsi que de fruits et légumes frais. Ce faisant, elle a répondu à plus de 2 600 demandes envoyées

par Internet. Du côté de Service Canada, plus de 4 800 demandes de renseignements ont été reçues concernant des rappels.

Sous-programme : Viandes et volailles

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme des Viandes et Volailles

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
177,2	191,2	14,0

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme des Viandes et Volailles

Effectif prévu 2012-2013	Effectif réel 2012-2013	Écart 2012-2013
1 695	1 819	124

Tableau 2-1b : Sommaire du rendement par sous-programme : Viandes et volailles

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les établissements de production de viande et volaille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale.	Pourcentage d'établissements producteurs de viande et de volaille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	94 %	Objectif non atteint
Les produits de viande et de volaille destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale.	Pourcentage de produits de viande et de volaille d'origine canadienne testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %	98 %	Objectif atteint
	Pourcentage de produits de viande et de volaille d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %	99 %	Objectif atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Même si le taux de conformité (94 %) est inférieur à la cible (98 %), il s'agit d'une amélioration marquée par rapport à l'exercice précédent (92 %). Cette amélioration a probablement été affaiblie par le fait que, en 2012-2013, l'ACIA a mené d'imposantes activités d'inspection en réponse à plusieurs incidents très médiatisés en matière de salubrité des aliments. Il est possible que ces activités aient provoqué un nombre élevé d'établissements non conformes, ce qui aurait affaibli le rendement du taux de conformité pour 2012-2013. L'ACIA continuera son étroite collaboration avec l'industrie pour améliorer le taux de conformité des établissements de production de viande et volaille agréés par le gouvernement fédéral.

Rappel de XL Foods

Le 4 septembre 2012, l'ACIA a décelé la présence de la bactérie *Escherichia coli* (*E. coli*) 0157:H7 dans des produits provenant de l'usine de transformation exploitée par XL Foods Inc. à Brooks, en Alberta. Elle a annoncé son premier rappel le 16 septembre 2012, puis élargi ou mis à jour celui-ci à 20 reprises jusqu'au 20 octobre 2012. Pendant cette période, l'Agence a poursuivi son enquête sur la salubrité des aliments, et ses inspecteurs ont continué d'exercer une supervision accrue des opérations à l'usine.

L'ACIA a signalé 18 cas confirmés de maladie humaine imputable à la contamination par *E. coli* 0157:H7. Après le rappel des produits par XL Foods Inc., le gouvernement du Canada a mis sur pied un comité consultatif d'experts indépendants afin que soit mené un examen des événements et des circonstances ayant mené à l'enquête sur la présence d'*E. coli* O157:H7 et au rappel d'aliments par XL Foods Inc. Ce comité consultatif a terminé son examen et diffusé son rapport[ix] le 5 juin 2013.

Le comité a conclu que les principaux acteurs interrogés ont tous montré un vif désir de garantir la salubrité des aliments consommés par les Canadiens. Toutefois, il a aussi observé que certaines responsabilités afférentes au programme de salubrité des aliments n'étaient pas toujours assumées. Le gouvernement du Canada a accepté toutes les recommandations du comité indépendant, au nombre de 30, et l'ACIA, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada conjuguent leurs efforts afin d'y donner suite. Le prochain RMR fera le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations.

Le Plan d'action pour assurer la salubrité des aliments au Canada, récemment annoncé, s'aligne étroitement sur de nombreuses recommandations du comité. Par exemple, plusieurs mesures recommandées sont entièrement ou partiellement suivies par les améliorations aux mécanismes de contrôle de la bactérie *E. coli* O157 qui ont été annoncées le 17 mai. En outre, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé la création d'équipes de vérification de l'inspection (EVI) qui superviseront le rendement de l'ensemble du système de salubrité des aliments. Les EVI ont pour mission de veiller à ce que ce système soit efficace, de façon générale, et à ce que les règles et normes régissant la salubrité alimentaire soient suivies et respectées uniformément et intégralement.

Projet pilote sur l'hygiène des viandes

Le Projet pilote sur l'hygiène des viandes, qui vise à simplifier les exigences auxquelles doivent satisfaire les établissements qui abattent des animaux destinés à l'alimentation ainsi que ceux qui transforment ou emballent des produits de viande faisant l'objet d'un commerce interprovincial, a été mené à bien en 2012-2013. Les changements qu'il a entraînés en matière de réglementation permettront à de tels établissements d'obtenir l'agrément fédéral. Cela facilitera le commerce interprovincial des viandes, et les normes assurant la salubrité des aliments seront maintenues. La première série de modifications réglementaires a été publiée dans la partie II de la *Gazette du Canada* en novembre 2011, et des modifications complémentaires ont été apportées au *Manuel des méthodes de l'hygiène des viandes*, puis mises en œuvre. Une deuxième série de modifications réglementaires a été publiée dans la partie I de la *Gazette du Canada* en avril 2012.

Politique sur la listériose

En 2012-2013, l'ACIA a poursuivi ses efforts d'adaptation à la version révisée de la Politique sur la listériose de Santé Canada. Des documents d'orientation ont été préparés et distribués dans différents secteurs d'activité afin de favoriser la mise en œuvre efficace de la nouvelle politique. Des progrès importants ont été marqués à l'égard de la validation des nouvelles méthodes appliquées dans les laboratoires pour une analyse plus rapide des échantillons, parallèlement au renforcement constant de la capacité analytique dans les laboratoires. L'Agence a aussi veillé à l'intégration des activités de vérification et d'inspection, ainsi qu'à la collecte et à l'évaluation des échantillons environnementaux, à ses plans de travail actuels.

Sous-programme : Oeufs

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme des œufs

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
9,7	9,6	(0,1)

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme des œufs

Effectif prévu 2012-2013	Effectif réel 2012-2013	Écart 2012-2013
79	85	6

Tableau 2-1c : Sommaire du rendement par sous-programme : Oeufs

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les établissements de production d'œufs en coquille agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale.	Pourcentage d'établissements producteurs d'œufs en coquille agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui sont jugés conformes à la réglementation fédérale	98 %	98 %	Objectif atteint
Les œufs en coquille et les produits d'œufs destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale.	Pourcentage de produits d'œufs en coquille et de produits d'œufs d'origine canadienne testés qui sont jugés conformes à la réglementation fédérale	95 %	97 %	Objectif atteint
	Pourcentage de produits d'œufs en coquille et de produits d'œufs d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %	100 %	Objectif atteint

Sous-programme : Produits laitiers

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme des Produits laitiers

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
12,9	12,8	(0,1)

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme des Produits laitiers

Effectif prévu 2012-2013	Effectif réel 2012-2013	Écart 2012-2013
109	117	8

Tableau 2-1d : Sommaire du rendement par sous-programme : Produits laitiers

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les établissements de production laitière agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale.	Pourcentage d'établissements de production laitière agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	100 %	Objectif atteint
Les produits laitiers destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale.	Pourcentage de produits laitiers d'origine canadienne testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %	97 %	Objectif atteint
	Pourcentage de produits laitiers d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %	96 %	Objectif atteint

Sous-programme : Poissons et produits de la mer

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme des Poissons et produits de la mer

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
46,0	45,8	(0,2)

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme des Poissons et produits de la mer

Effectif prévu 2012-2013	Effectif réel 2012-2013	Écart 2012-2013
387	415	28

Tableau 2-1e : Sommaire du rendement par sous-programme : Poissons et produits de la mer

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les établissements producteurs de poissons et de produits de la mer agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale.	Pourcentage d'établissements producteurs de poissons et de produits de la mer agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	98 %	Objectif atteint
Les poissons et produits de la mer destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale	Pourcentage des poissons et des produits de la mer d'origine canadienne testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %	99 %	Objectif atteint
	Pourcentage des poissons et des produits de la mer d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %	91 %	Objectif non atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

L'approche d'échantillonnage fondée sur les risques du programme des poissons et des produits de la mer s'est traduite par le rejet de 16 lots de poissons importés, dont 6 en raison de la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans des poissons d'élevage provenant d'un marché précis. L'ACIA travaille actuellement à une stratégie pour remédier à ce problème de conformité. Si ces 6 lots sont exclus des données, le taux est alors de 94,4 %, un taux très près de l'objectif, qui marque une amélioration par rapport au taux de l'exercice précédent.

Sous-programme : Fruits et légumes frais

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme des Fruits et légumes frais

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
26,1	26,0	(0,1)

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme des Fruits et légumes frais

Effectif prévu 2012-2013	Effectif réel 2012-2013	Écart 2012-2013
207	222	15

Tableau 2-1f : Sommaire du rendement par sous-programme : Fruits et légumes frais

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les établissements de production de fruits et légumes frais agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale.	Pourcentage d'établissements de production de fruits et légumes frais agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	99 %	Objectif atteint
Les fruits et légumes frais destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'origine canadienne testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %	98 %	Objectif atteint
	Pourcentage d'échantillons de fruits et légumes frais d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %	95 %	Objectif atteint

Sous-programme : Produits transformés

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme des Produits transformés

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
12,1	12,1	0,0

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme des Produits transformés

Effectif prévu 2012-2013	Effectif réel 2012-2013	Écart 2012-2013
99	106	7

Tableau 2-1g : Sommaire du rendement par sous-programme : Produits transformés

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les établissements de transformation d'aliments agréés par le gouvernement fédéral respectent la réglementation fédérale.	Pourcentage d'établissements de transformation d'aliments agréés et inspectés par le gouvernement fédéral qui se conforment à la réglementation fédérale	98 %	98 %	Objectif atteint
Les aliments transformés destinés à la consommation au Canada respectent la réglementation fédérale.	Pourcentage de produits transformés d'origine canadienne testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %	98 %	Objectif atteint
	Pourcentage de produits transformés d'importation testés qui se conforment à la réglementation fédérale	95 %	98 %	Objectif atteint

Sous-programme : Produits alimentaires importés et manufacturés

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme des Produits alimentaires importés et manufacturés

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
56,3	56,1	(0,2)

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme des Produits alimentaires importés et manufacturés

Effectif prévu 2012-2013	Effectif réel 2012-2013	Écart 2012-2013
421	452	31

Tableau 2-1h : Sommaire du rendement par sous-programme : Produits alimentaires importés et manufacturés

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les risques pour les Canadiens associés aux aliments importés et manufacturés sont atténués.	Pourcentage de risques importants pour la santé posés par les aliments importés et manufacturés auxquels répond la mise à jour annuelle des programmes d'inspection de la salubrité des aliments	95 %	100 %	
	Pourcentage des aliments importés et manufacturés inspectés dont l'information relative à la quantité nette ou à la composition, ou présentée sur l'étiquette ou dans la publicité est véridique	70 %[10]	94 %	

[10] Les inspections des aliments importés et manufacturés sont fondées sur les risques, et les inspecteurs centrent leur attention sur les produits dont ils doutent de la conformité, au lieu de prélever des échantillons transversaux des produits. Aussi ce programme a-t-il établi une cible de 70 %, laquelle n'est pas une indication de la conformité du marché en général.

Analyse du rendement et leçons retenues

Initiative de modernisation de l'étiquetage

Pour s'adapter aux tendances et difficultés nouvelles, et répondre au désir des Canadiens d'être mieux informés au sujet des produits qu'ils achètent, l'ACIA a sondé des moyens d'améliorer le système d'étiquetage des aliments au Canada. Elle s'est plus précisément dotée d'une approche qui répond aux recommandations proposées pour l'introduction d'un système d'étiquetage plus moderne, novateur et conforme aux exigences de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*. L'initiative de modernisation de l'étiquetage nécessitera la participation et l'apport d'intervenants externes, y compris les consommateurs. Des consultations publiques ont été lancées en juin 2013.

L'ACIA a également entrepris les travaux préliminaires à la mise au point d'un outil d'étiquetage électronique qui offrira à l'industrie et aux consommateurs un moyen d'accéder facilement à l'information concernant les exigences réglementaires pour l'étiquetage des aliments. Cet outil vise à favoriser au sein de l'industrie la connaissance, la compréhension et le respect des exigences d'étiquetage en ce qui concerne divers renseignements (c.-à-d. la quantité nette, la datation, l'étiquetage nutritionnel, l'étiquetage bilingue ainsi que la lisibilité et le lieu). Le lancement de l'outil d'étiquetage est prévu en 2014-2015. Dans l'intervalle, l'industrie et d'autres intervenants seront consultés afin de voir à ce que le nouvel outil atteigne le résultat souhaité.

De plus, l'ACIA a élaboré le projet de règlement nécessaire à l'application de l'une des décisions du budget de 2012, soit accroître les gains d'efficience par le retrait de l'obligation de faire approuver au préalable les étiquettes des produits de viande et des produits transformés de l'industrie. L'ACIA continue de veiller à l'observation des exigences réglementaires pour l'étiquetage et les allégations par ses activités d'inspection et d'exécution.

2.2.1.2 Programme 2 : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

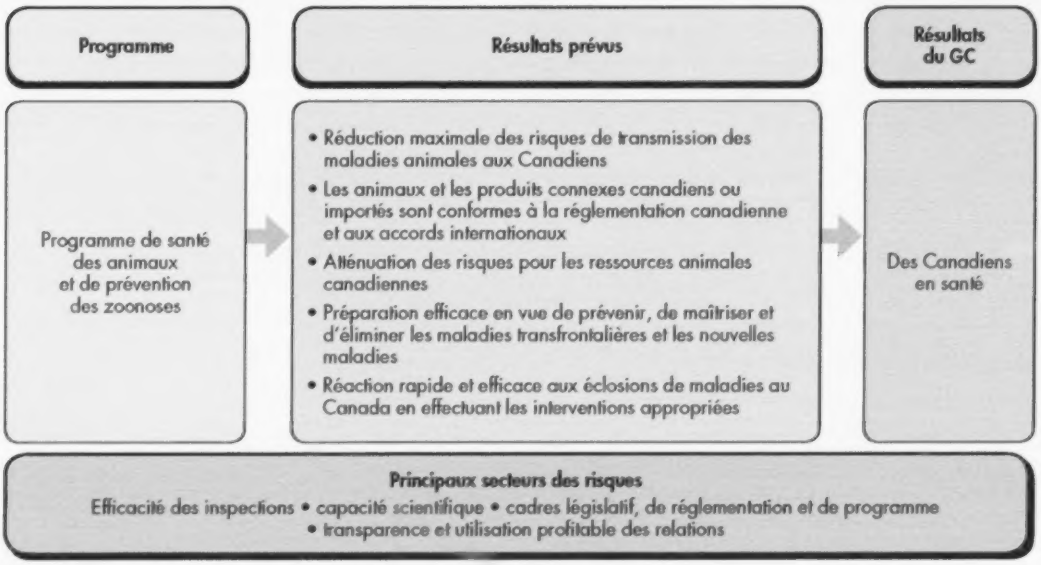

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits animaux du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels au maintien de la santé publique. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à l'atténuation des risques que posent les maladies réglementées pour les animaux du Canada (dont le bétail et les animaux aquatiques), à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à l'atténuation et à la gestion des risques associés aux aliments du bétail qui touchent le bétail et les produits alimentaires dérivés du bétail, à la promotion du bien-être des animaux et à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales.

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Total des dépenses (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (disponibles) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart (dépenses prévues et réelles)
132,5	132,5	210,7	175,4	42,9

Ressources humaines (ETP) allouées au Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Effectif prévu 2012-2013	Effectif réel 2012-2013	Écart 2012-2013
1 524	1 118	(406)

Tableau 2-2a : Sommaire du rendement par programme : Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Atténuation des risques de transmission des maladies animales aux Canadiens	Nombre de maladies animales déclarables introduites au Canada par des voies visées par règlement[11]	Aucune introduction	Aucune introduction	Objectif atteint
	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été faites après la détection positive d'une zoonose déclarable[12]	100 %	100 %	Objectif atteint
Les animaux et les produits connexes canadiens ou importés sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux.	Pourcentage d'animaux et de produits animaux exportés légalement vers des marchés étrangers et répondant aux exigences de certification[13]	99 %	100 %	Objectif atteint
	La situation du Canada sur les listes d'état des risques de maladies de l'OIE[14] demeure à « sans risque », à « risque maîtrisé » ou à « risque négligeable »[15].	État maintenu	État maintenu	Objectif atteint
Atténuation des risques pour les ressources animales canadiennes	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées à la suite d'une détection positive d'une maladie animale déclarable[16]	100 %	100 %	Objectif atteint

[11] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Pourcentage de maladies animales à déclaration obligatoire introduites au Canada par des voies particulières visées par règlement. **L'objectif était :** Tendance historique (d'une année à l'autre). **Justification du changement :** Étant donné le nombre très réduit d'introductions de maladies animales à déclaration obligatoire au Canada, il est plus significatif de mesurer le nombre de cas.

[12] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Pourcentage d'interventions liées aux maladies d'origine zoonotique et d'enquêtes épidémiologiques menées à terme en respectant les normes de service. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur devait être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesurer.

[13] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Pourcentage d'expéditions d'animaux et de produits connexes agréés respectant les exigences d'importation imposées par le pays de destination. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur devait être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesurer.

[14] l'Organisation mondiale de la santé animale

[15] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Le Canada est sur la liste des pays exempts des maladies animales à déclaration obligatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale. **L'objectif était :** Le Canada est sur la liste chaque année. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur doit être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesurer.

[16] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Pourcentage d'interventions liées aux maladies et aux enquêtes épidémiologiques menées à terme en respectant les normes de service. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur a été simplifiée pour indiquer plus clairement ce que nous mesurons.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Préparation efficace en vue de prévenir, de maîtriser et d'éliminer les maladies transfrontalières et les nouvelles maladies	Les guides à l'intention des représentants de l'ACIA sont actualisés en fonction des besoins[17]	Toutes les mises à jour nécessaires sont terminées.	Toutes les mises à jour nécessaires sont terminées.	Objectif atteint
	Nombre d'exercices de simulation de préparatifs d'urgence auxquels participe l'ACIA[18]	9	10	Objectif atteint
Réaction rapide et efficace aux éclosions de maladies au Canada en effectuant les interventions appropriées	Pourcentage de détections de zoonoses transfrontalières déclarables et de nouvelles maladies préoccupantes déclarables pour lesquelles une enquête a débuté dans un délai raisonnable[19]	100 %	Aucun cas de maladie transfrontalière ou de nouvelle maladie préoccupante n'a été signalé.	n.d.
	Pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans un délai raisonnable après la confirmation des maladies transfrontalières ou des nouvelles maladies préoccupantes[20]	100 %	Aucun cas de maladie transfrontalière ou de nouvelle maladie préoccupante n'a été signalé.	n.d.

[17] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Examen systématique régulier et, le cas échéant, mise à jour des manuels destinés aux cadres de l'ACIA responsables de la santé animale et des documents d'orientation à l'intention de l'industrie. **L'objectif était :** Une fois tous les deux ans. **Justification du changement :** L'indicateur a été rendu plus précis pour saisir la mesure la plus importante des progrès réalisés pour l'amélioration ou la préservation de la capacité de réagir en situation d'urgence.

[18] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Nombre d'exercices de simulation en vue de la préparation aux urgences effectués par rapport au nombre d'exercices prévus. **L'objectif était :** Une fois tous les deux ans. **Justification du changement :** L'indicateur a été changé pour préciser que nous mesurons la participation de l'ACIA aux exercices de préparation aux situations d'urgence.

[19] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Pourcentage de cas soupçonnés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes pour lesquels une enquête a débuté dans les 24 heures qui ont suivi la déclaration. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur a été simplifiée pour indiquer plus clairement ce que nous mesurons.

[20] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Pourcentage de cas soupçonnés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes pour lesquels une enquête a débuté dans les 24 heures qui ont suivi la déclaration. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur a été simplifiée pour indiquer plus clairement ce que nous mesurons.

Analyse du rendement et leçons retenues

L'écart de 42,9 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est principalement attribuable à une hausse des paiements compensatoires exigés par la loi ainsi que des ressources affectées au maintien de la série de programmes Cultivons l'avenir.

Outre ce qui précède, les écarts dans les ressources financières et les ETP sont également attribuables au réalignement de l'AAP de l'Agence en 2011-2012. Dans le cadre de ce réalignement, l'ACIA est passée de 8 programmes à 5. L'ACIA s'est efforcée de bien harmoniser ses dépenses et ses ETP prévus en fonction du nombre réduit de programmes. Toutefois, lors de la préparation du RMR de 2011-2012, il est apparu que des dépenses et ETP prévus ne correspondaient pas aux données réelles; il en est de même pour 2012-2013. Cette situation a été corrigée dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014.

Durant l'exercice 2012-2013, l'Agence a modernisé son cadre de politiques des programmes pour le secteur de la santé des animaux :

- L'ACIA a dirigé un groupe de travail formé de représentants de gouvernementaux FPT et de l'industrie. Le groupe avait pour mandat d'élaborer des critères de classement des maladies animales au Canada. Ainsi, l'Agence pourra améliorer son système de contrôle des maladies animales et réagir de façon plus cohérente aux nouvelles menaces posées par les zoonoses;
- En ce qui concerne les aliments du bétail, l'Agence s'est associée aux intéressés pour aligner la réglementation relative à ces aliments aux objectifs stratégiques, réduire le fardeau inutile pour les intervenants et soutenir l'innovation en restant au diapason de l'évolution de la science et de la technologie. Du point de vue de la mise en œuvre des programmes, ces mesures simplifient les choses et apportent une plus grande cohérence aux activités de l'ACIA; et
- L'Agence s'est également efforcée de promouvoir l'harmonisation et la collaboration parmi les les organismes de réglementation internationaux qui régissent les produits de santé des animaux. Le but visé était de simplifier les processus réglementaires, de faciliter l'accès aux produits biologiques vétérinaires et d'aider les entreprises canadiennes à accéder aux marchés.

Sous-programme : Santé des animaux terrestres

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme de la Santé des animaux terrestres

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
104,9	114,9	10,0

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme de la Santé des animaux terrestres

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
1 139	836	(303)

Tableau 2-2b : Sommaire du rendement par sous-programme : Santé des animaux terrestres

Résultat prévu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les établissements de produits biologiques vétérinaires agréés sont conformes à la réglementation fédérale.	Pourcentage d'établissements de produits biologiques vétérinaires agréés et inspectés par le gouvernement fédéral jugés conformes à la réglementation fédérale	90 %[21]	100 %	Atteint
Les produits biologiques vétérinaires sont conformes à la réglementation fédérale.	Pourcentage des produits biologiques vétérinaires testés conformes à la réglementation fédérale	100 %	100 %	Atteint
Au Canada, les animaux sont transportés sans cruauté.	Pourcentage des charges de bétail inspectées conformes aux normes de transport sans cruauté	100 %	99 %	Non atteint

[21] L'objectif est relativement bas en raison de la faible fréquence des inspections chaque année (peu d'installations / exigences d'inspection variables). Si l'objectif était plus élevé, il suffirait d'un très petit nombre de cas de non-conformité pour fausser les statistiques. Notons en passant que l'ACIA a obtenu un taux de conformité de 100 % en 2012-2013.

Analyse du rendement et leçons retenues

Traçabilité

Pour encourager le respect de la loi et des règlements, l'ACIA a élaboré et diffusé des produits de communication aux parties réglementées de partout au Canada. Cette campagne de communication était particulièrement axée sur les nouvelles exigences de traçabilité des porcs publiées dans la partie I de la Gazette du Canada en 2012-2013. Afin de maintenir la qualité et la cohérence du processus d'inspection, l'ACIA a mis à jour le manuel des procédures du Programme et exigé que tous ses inspecteurs responsables de la vérification de la conformité aux exigences de traçabilité suivent une formation appropriée. L'ACIA a également élaboré d'autres ententes d'échange d'information sur la traçabilité avec les provinces. Forte de ces ententes, l'ACIA a travaillé en collaboration avec les provinces et l'industrie pour lancer le Portail national d'information sur la traçabilité (PNIT), qui donnera un accès à guichet unique à l'information sur la traçabilité. L'achèvement de cette initiative améliorera la prestation des services de l'ACIA et permettra aux organismes de réglementation à tous les niveaux de prendre des décisions éclairées afin de gérer efficacement les problèmes liés à la santé des animaux. De plus, l'ACIA a obtenu les commentaires des intervenants sur les modifications proposées à la *Loi sur la santé des animaux*, qui visent à renforcer la traçabilité du bétail et de la volaille au Canada. Ces modifications sont entrées en vigueur en 2012-2013 avec l'adoption du projet de loi S11.

Surveillance

Pour soutenir et maintenir la modernisation et l'efficacité du système de surveillance à la base des programmes de santé des animaux et faciliter l'accès aux marchés, l'ACIA a dressé un inventaire des activités de surveillance et de dépistage des maladies animales. À partir des données recueillies, l'Agence a élaboré un plan de surveillance prioritaire des maladies animales, qui repose sur une approche d'établissement des priorités reconnue internationalement. Par exemple, après la détection du virus de Schmallenberg en Europe (où le bétail atteint présente divers symptômes comme la fièvre, la diarrhée, une diminution de la production de lait et des malformations congénitales), l'ACIA a adopté une nouvelle mesure exigeant que les animaux provenant de l'Union européenne subissent un test de dépistage du virus de Schmallenberg avant que leur sperme ou leurs embryons puissent entrer au Canada. Cette politique permet à l'ACIA de protéger les troupeaux du Canada contre les pertes de production et les conséquences économique associées à cette nouvelle maladie animale.

En 2012-2013, dans le cadre de son engagement continu en faveur d'une mise en œuvre efficace de son programme opérationnel, le Programme de santé des animaux a mis à jour ses manuels de procédures et ses plans d'intervention face à certaines menaces précises.

Afin de soutenir ces efforts, et en partie à cause du rapport de 2010 du vérificateur général du Canada sur la gestion de la lutte contre les maladies animales, l'ACIA a élaboré des plans et des procédures spécifiques pour contrer la menace de certaines maladies à risques élevés comme la fièvre aphteuse et la grippe aviaire. L'ACIA a renforcé son approche du contrôle de la grippe aviaire chez les volailles en ajoutant les virus H5 et H7 de la grippe aviaire à faible pouvoir pathogène à la liste des maladies à déclaration obligatoire. Les manuels et procédures mis à jour ont été affichés sur le site Web interne de l'ACIA pour servir de matériel de référence au personnel de l'Agence. Ils seront régulièrement revus et mis à jour.

Transport sans cruauté

Dans le cadre de la réponse et du plan d'action de la direction à l'égard de l'Évaluation des sanctions administratives pécuniaires (2012), on a examiné l'annexe I du *Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* pour que tout soit formulé bien clairement et que la classification des violations représente la pratique courante. De plus, un règlement visant à améliorer les mesures de contrôle du bien-être animal est toujours en cours de révision. Une fois terminé, ce règlement donnera à l'ACIA une plus grande capacité de faire appliquer la loi et mieux protéger la santé et le bien-être des animaux transportés. L'ACIA continue aussi de travailler à la formation opérationnelle de ses inspecteurs afin d'accroître la sensibilisation à l'égard du transport sans cruauté des animaux. L'Agence est également membre du Conseil canadien de protection des animaux d'élevage (CCPAE). Avec les autres membres du Conseil, l'ACIA, à titre de membre participant, :

- a contribué à l'élaboration de codes de pratiques pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage[x];
- a créé un processus d'élaboration de modèles d'évaluation des soins aux animaux[xi]; et
- a fourni un lieu de discussion favorable à un dialogue ouvert sur le bien-être des animaux d'élevage.

Sous-programme : Santé des animaux aquatiques

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme de la Santé des animaux aquatiques

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
6,4	39,0	32,6

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme de la Santé des animaux aquatiques

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
106	77	(29)

Tableau 2-2c : Sommaire du rendement par sous-programme : Santé des animaux aquatiques

Résultat prévu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les animaux aquatiques du Canada et les produits connexes sont conformes à la réglementation canadienne et correspondent aux normes définies dans les ententes internationales.	Pourcentage des expéditions d'animaux aquatiques et de produits connexes certifiés respectant les exigences d'importation du pays importateur	99 %	99 %	Atteint
Les risques pour les animaux aquatiques du Canada sont atténués.	Nombre de maladies animales aquatiques à déclaration obligatoire introduites au Canada par les voies particulièrement visées par un règlement	0	0	Atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Pour assurer la conformité des animaux aquatiques et des produits connexes canadiens avec les lois canadiennes et respecter les normes définies par les ententes internationales, l'ACIA a poursuivi l'élaboration du Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSAA). Cela comprend la mise en œuvre graduelle de contrôles des importations des animaux aquatiques en vertu du *Règlements sur la santé des animaux*. En outre, pour la majeure partie du commerce des animaux aquatiques soumis aux nouvelles exigences d'importation, des certificats d'exportation ont été négociés avec les plus grands partenaires commerciaux du Canada.

L'efficacité du PNSAA repose sur diverses approches stratégiques comme la mise en œuvre d'un programme de compartimentation, des mesures de biosécurité et la régionalisation. Ces approches stratégiques ont contribué à réduire les coûts des tests et des inspections, en plus d'alléger la charge de travail pour l'administration fédérale et l'industrie associée à la l'application des contrôles des importations. En outre, l'Agence a élaboré et mis en place un processus d'échange de l'information et d'engagement avec les groupes autochtones relativement au Programme de contrôle des déplacements intérieurs dans le cadre du PNSAA.

Enfin, pour se faire une idée plus juste du profil de santé de la population de saumon de la Colombie-Britannique, le PNSAA, en collaboration avec Pêches et Océans Canada (MPO), la province de la Colombie-Britannique et l'industrie, a lancé une initiative de surveillance des espèces de saumon d'élevage et sauvage afin de détecter la présence de maladies comme l'anémie infectieuse du saumon (AIS), la nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI) et la nécrose pancréatique infectieuse (NPI). Durant l'exercice 2012-2013, l'ACIA a commencé à capturer et à examiner des saumons sauvages au large des côtes de la Colombie-Britannique. Dans le cadre de cette initiative, environ 5 000 saumons sauvages seront capturés et étudiés chaque année pendant au moins deux ans.

Sous-programme : Aliments du bétail

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme des Aliments du bétail

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
21,2	21,5	0,3

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme des Aliments du bétail

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
279	205	(74)

Tableau 2-2d : Sommaire du rendement par sous-programme : Aliments du bétail

Résultat prévu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les établissements de production d'aliments du bétail respectent la réglementation fédérale.	Pourcentage des établissements de production d'aliments du bétail inspectés et jugés conformes au Règlement sur les aliments du bétail et au Règlement sur la santé des animaux (interdiction frappant les aliments du bétail) après suivi ne comprenant pas l'inspection de l'étiquetage	95 %	97 %	Atteint
L'étiquetage des aliments du bétail respecte la réglementation fédérale.	Pourcentage des établissements de production d'aliments du bétail inspectés et jugés conformes au Règlement sur les aliments du bétail et au Règlement sur la santé des animaux (interdiction frappant les aliments du bétail) après suivi, concernant l'inspection de l'étiquetage	95 %	97 %	Atteint

2.2.1.3 Programme 3 : Programme des ressources végétales

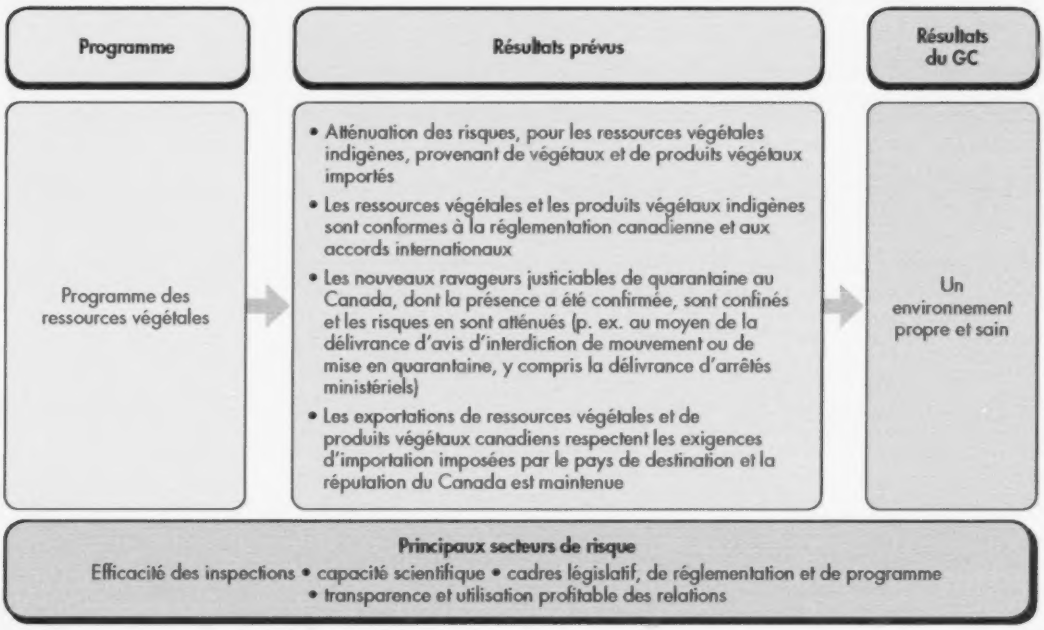

L'objet du Programme des ressources végétales est d'atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentielles à la santé publique et à la durabilité de l'environnement. Le Programme atteint ses objectifs par les moyens suivants : la réglementation des produits agricoles et forestiers; l'atténuation des risques que les maladies et les organismes nuisibles réglementés posent à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts); la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux; et la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des végétaux. Le Programme permet également de protéger les ressources végétales des menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits sur les obtentions végétales. En atteignant ses objectifs, le Programme inspire confiance à l'égard des produits végétaux et des systèmes de production de végétaux et de produits végétaux, et contribue à la santé des ressources végétales du Canada.

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au Programme des ressources végétales

Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (prêtes à utiliser) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart (Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles)
84,4	86,6	93,5	89,0	2,4

Ressources humaines (ETP) allouées au Programme des ressources végétales

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
830	849	19

Tableau 2-3a : Sommaire du rendement par niveau de programme : Programme des ressources végétales

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les risques pour les ressources végétales indigènes posés par les végétaux et les produits végétaux importés sont atténués.	Nombre de ravageurs entrés avec des plantes exotiques réglementées au Canada, par les voies particulièrement visées par un règlement, qui ont réussi à s'établir[22]	0	0	Atteint
Les végétaux et les produits végétaux indigènes sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux.	Pourcentage des semences, des intrants agricoles et des végétaux à caractères nouveaux, du Canada, conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux[23]	90 %[24]	93 %	Atteint

[22] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Le nombre de nouvelles maladies exotiques et de ravageurs à déclaration obligatoire qui ont été introduits au Canada par des voies particulières visées par le règlement et qui se sont établis. **L'objectif était :** Tendance historique. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur doit être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesure.

[23] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage de plantes et de produits végétaux indigènes conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur doit être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesure.

[24] L'objectif de 99 % était erroné dans le RPP de 2012-2013. En réalité, il est de 90 %, car l'indicateur repose sur les données de programmes sur les végétaux dont l'objectif est de 90 %. Cet indicateur n'a pas fait l'objet d'un suivi historique et cette information représente la capacité de l'importateur et de l'organisme d'accréditation étranger de répondre à toutes les exigences de documentation d'importation. Un objectif de 90 % a été établi entretemps; il sera révisé après la mise en œuvre de la collecte de données.

Résultats prévus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les ravageurs justiciables de quarantaine au Canada, dont la présence a été confirmée, sont confinés et les risques en sont atténués (p. ex. au moyen de la délivrance d'avis d'interdiction du mouvement ou de mise en quarantaine, y compris la délivrance d'arrêtés ministériels)[25]	Pourcentage de cas confirmés de la présence de ravageurs justiciables de quarantaine pour lesquels un avis a été émis[26]	100 %	100 %	Atteint
	Pourcentage d'avis émis en temps opportun	90 %[27]	100 %	Atteint
Les exportations de végétaux et de produits végétaux canadiens respectent les exigences d'importation du pays importateur et la réputation du Canada est sauve.	Pourcentage des expéditions (lots) de végétaux et de produits végétaux certifiés respectant les exigences d'importation phytosanitaires du pays importateur[28]	99 %	99 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

La hausse de 2,4 millions de dollars des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues est en partie attribuable aux ressources obtenues pour poursuivre la série de programmes Cultivons l'avenir ainsi qu'à une hausse des paiements compensatoires en vertu de la loi.

Outre ce qui précède, les écarts dans les ressources financières et les ETP sont également attribuables au réalignement de l'AAP de l'Agence en 2011-2012. Dans le cadre de ce réalignement, l'ACIA est passée de 8 programmes à 5. L'ACIA s'est efforcée de bien harmoniser ses dépenses et ses ETP prévus en fonction du nombre réduit de programmes. Toutefois, lors de la préparation du RMR de 2011-2012, il est apparu que des dépenses et ETP prévus ne correspondaient pas aux données réelles; il en est de même pour 2012-2013. Cette situation a été corrigée dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014.

---

[25] **Résultat prévu dans le RPP de 2012-2013 :** Les nouveaux ravageurs justiciables de quarantaine au Canada, dont la présence a été confirmée, sont confinés et les risques en sont atténués (éliminés et contrôlés) au moyen de la délivrance d'avis d'interdiction du mouvement ou de mise en quarantaine, y compris la délivrance d'arrêtés ministériels. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur doit être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesure.

[26] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Pourcentage de cas confirmés de la présence de ravageurs justiciables de quarantaine pour lesquels un avis a été émis. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur doit être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesure.

[27] Un objectif de 90 % a été établi pour indiquer le délai serré de production d'avis d'interdiction de mouvement et de mise en quarantaine par rapport à un arrêté ministériel. Compte tenu de ces diverses mesures, on pense que les mesures de contrôles appropriées sont prises à temps 90 % du temps.

[28] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Le pourcentage d'expéditions de végétaux et de produits végétaux certifiés (lots) respectant les exigences d'importation imposées par le pays importateur. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur doit être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesure.

En 2012-2013, l'ACIA a maintenu le Programme de surveillance et de gestion du virus de la sharka (PSGVS) visant à gérer la propagation du virus de la sharka (VS), une maladie des arbres du genre *prunus* (donnant des fruits à noyau) qui en réduit fortement le rendement. Plus particulièrement, les activités d'étude et de surveillance de l'ACIA ont permis de déterminer que le virus ne s'est pas répandu au-delà de la zone de quarantaine. En outre, afin d'accentuer la lutte contre le virus, l'ACIA a continué de faire connaître les risques liés au transport et à la propagation de végétaux et de produits végétaux réglementés aux résidants et aux producteurs de fruits à noyau à l'intérieur et autour de la zone de quarantaine.

Une hausse du nombre de mesures d'interception et d'application des règlements prises à l'encontre de produits non conformes a incité l'ACIA à prendre des mesures pour prévenir l'entrée de ravageurs par la voie de la production agricole. Conformément à l'avis et aux directives de consultation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'ACIA a avisé les pays membres de son intention d'exiger que tous les produits soient certifiés libres de trogoderme et d'ériochloé velue avant d'être importés au Canada. Les nouvelles exigences proposées tiennent compte du fait qu'il n'y a officiellement aucune présence du trogoderme aux États-Unis et que les céréales en provenance de ce pays n'auront pas besoin de certification avant d'entrer au Canada pourvu que l'importateur canadien puisse indiquer comment il peut atténuer les risques de transmission de ravageurs au moyen de traitements ou de processus. Les importations des pays autres que les États-Unis devront être déclarées libres de ravageurs avant d'entrer au pays, peu importe l'usage prévu.

L'Agence a également élaboré de nouvelles exigences pour ses systèmes afin de les faire concorder avec celles des ÉtatsUnis. Elles serviront à mettre en application la nouvelle directive sur l'importation des tomates et à réduire davantage le risque d'introduire la mineuse de la tomate dans les serres canadiennes. En vertu de cette approche, les pays qui voudront exporter des tomates au Canada devront se conformer à des exigences phytosanitaires additionnelles, y compris des mesures d'exclusion de ravageurs, des inspections, des mesures de surveillance des expéditions et des exigences de formation du personnel.

Sous-programme : Protection des végétaux

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme de la Protection des végétaux

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
69,2	71,1	1,9

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme de la Protection des végétaux

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
657	672	15

Tableau 2-3b : Sommaire du rendement par sous-programme : Protection des végétaux

Résultat prévu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les risques que présentent les ravageurs au-delà des frontières sont atténués.	Pourcentage des expéditions examinées en vertu d'approches systématiques ou de systèmes de préautorisation à l'étranger conformes à la réglementation fédérale	85 %[29]	99 %[30]	Atteint
Les risques que présentent les ravageurs à la frontière sont atténués.	Pourcentage de la documentation préalable à l'arrivée au pays conforme aux exigences d'importation du Canada	90 %[31]	99 %	Atteint
Les risques que présentent les ravageurs après leur introduction au pays sont atténués.	Pourcentage des nouveaux ravageurs dépistés pour lesquels il existe un plan d'action scientifique lancé dans un délai d'un an	90 %[32]	Aucun nouveau ravageur[33]	Sans objet

[29] Cet indicateur n'a pas fait l'objet d'un suivi historique et aucune donnée indicative n'a été suivie. Par conséquent, un objectif de 85 % a été établi en raison du manque actuel de données pour prendre des décisions éclairées sur l'établissement d'un pourcentage réaliste. Le niveau de conformité à cet indicateur montre la capacité des pays étrangers à répondre aux exigences d'importation du Canada et non l'incapacité de l'ACIA.

[30] Vu les capacités informatiques restreintes à l'heure actuelle, l'ACIA a fourni les données pour cet indicateur en fonction du nombre d'avis de non-conformité émis par rapport au nombre d'activités de la quantité totale de produits importés en vertu de ces systèmes à l'étranger. Dans les prochaines années, une fois les systèmes de GI/TI, il est donc prévu que les données seront obtenues selon les niveaux de conformité par rapport aux inspections d'importation réalisées pour ces produits plutôt que pour la quantité totale de produits importés. Le taux de conformité pourrait varier en conséquence.

[31] Cet indicateur n'a pas fait l'objet d'un suivi historique et cette information représente la capacité de l'importateur et de l'organisme d'accréditation étranger de répondre à toutes les exigences de documentation d'importation. En attendant un objectif de 90 % a été établi. Il sera revu après quelques années de collecte de données pour s'assurer que l'objectif représente un niveau de conformité significatif et réalisable.

[32] Après détection d'un nouveau ravageur, l'ACIA doit d'abord faire une évaluation des risques, puis décider quelles mesures elle doit prendre pour y faire face et lancer une consultation sur celles-ci. Selon la complexité du problème, l'évaluation scientifique et technique peut être coûteuse et prendre du temps. Il en découle qu'une analyse de tous les facteurs à considérer pour bien gérer le risque (y compris l'évaluation du risque, les options de gestion du problème, ainsi que la prise en considération de l'industrie et du marché) peut aussi exiger du temps et des ressources. Enfin, la consultation des intervenants, au besoin, peut également prendre du temps. Compte tenu de ces facteurs et des données historiques, un objectif de 90 % a été établi pour la mise en œuvre d'un plan de gestion d'ici un an. Il est important de noter qu'en raison du petit nombre de ravageurs nouveaux détectés, n'importe quel processus d'analyse et d'élaboration d'un plan de gestion de longue durée aura un impact considérable sur la capacité de l'ACIA d'atteindre l'objectif.

[33] Aucun plan d'action scientifique n'a été mis en œuvre en 2012-2013, car aucun nouveau ravageur ou maladie exotique à déclaration obligatoire n'est entré et ne s'est établi au Canada par des voies particulières visées par règlement en 2011-2012.

Analyse du rendement et leçons retenues

L'ACIA a relevé une bonne conformité sur le plan de la documentation préalable à l'arrivée selon les exigences d'importation canadienne, ce qui démontre que les pays étrangers et les importateurs semblent bien connaître ces exigences. De plus, dans les cas où des écarts ont été notés, les importateurs ont été en mesure de remédier à la situation rapidement afin de permettre l'importation de leur expédition de plantes ou de produits connexes.

Les taux de conformité étaient également élevés eu égard aux approches systématiques ou systèmes de préautorisation à l'étranger, ce qui révèle que l'investissement dans la communication de nos exigences auprès de pays étrangers et dans les ressources de développement et de vérification des systèmes dans les pays d'origine a porté ses fruits.

Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes

Les espèces envahissantes peuvent être nuisibles quand elles sont introduites dans de nouvelles zones. Elles peuvent envahir des zones agricoles et naturelles, entraînant de graves dommages pour l'économie et l'environnement du pays.

Dans le cadre de sa surveillance continue des plantes envahissantes, l'ACIA a préparé une directive sur les plantes envahissantes pour décrire sa stratégie à ce sujet et dresser une liste des plantes interdites au Canada. Le résultat attendu de cette directive est de contrôler l'importation et la circulation au pays de plantes considérées comme nuisibles. Les commentaires des intervenants consultés au pays et à l'étranger sur la politique relative aux plantes envahissantes, le projet de liste des phytoravageurs et l'ébauche de la directive elle-même ont servi à sa rédaction. D'autres efforts de collaboration avec les intervenants et les partenaires ont soutenu les mesures de contrôle et d'éradication de l'ériochloé velue et de la vigne japonaise, de même que d'autres plantes envahissantes. En ce qui concerne l'ériochloé velue, un groupe de travail formé de représentants de l'administration publique et de l'industrie a été créé pour élaborer des mesures de réglementation au pays afin d'atténuer la propagation de cette espèce envahissante.

En outre, l'Agence a continué de communiquer et de collaborer avec les provinces et les intervenants. Plus particulièrement, elle a mené des inspections sur les plantes envahissantes axées sur les voies et les installations à risque élevé (p. ex. les établissements de production de graines pour oiseaux). De plus, l'ACIA a travaillé à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouvelles mesures phytosanitaires liées à l'importation afin de réduire les risques associés à ces voies critiques. Sur le front scientifique, l'ACIA a poursuivi l'élaboration de méthodes et d'outils de diagnostic pour améliorer le dépistage des plantes envahissantes à risque élevé.

Enfin, l'ACIA a participé à l'élaboration de normes internationales, à l'harmonisation des différentes approches, à des négociations et à des réunions bilatérales avec des partenaires commerciaux importants comme les États-Unis, la Corée et le Japon pour discuter des risques associés à la spongieuse asiatique.

Le travail d'éradication de la spongieuse asiatique comprenait des activités générales de consultation et de collaboration avec divers intervenants, y compris un sommet sur la spongieuse asiatique en décembre 2012. L'ACIA a modifié son programme de lutte contre cet insecte pour en améliorer l'efficacité et atténuer le risque qu'il s'introduise au Canada.

Sous-programme : Semences

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme des Semences

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
11,3	11,6	0,3

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme des Semences

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
117	120	3

Tableau 2-3c : Sommaire du rendement par sous-programme : Semences

Résultat prévu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les semences sont conformes à la réglementation fédérale.	Pourcentage des lots de semences généalogiques produites au pays testés et conformes à la réglementation fédérale	95 %	96 %	Atteint
	Pourcentage de libération dans l'environnement canadien de végétaux à caractères nouveaux, autorisés et confinés, conformes aux conditions stipulées	90 %[34]	97 %	Atteint

[34] Un objectif de 90 % a été établi pour tenir compte du caractère changeant des conditions environnementales qui posent des défis à la gestion des lieux de test. L'ACIA travaille avec les demandeurs pour traiter les problèmes de non-conformité et ramener les lieux à un état satisfaisant. Actuellement, on ne compte aucun cas de non-conformité et le taux de conformité est de 100 %.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le système de certification des semences du Canada sous-tend efficacement les industries de production de céréales, de semences et de produits agricoles, dont la contribution au PIB atteint presque 30 milliards de dollars. L'ACIA, en étroite collaboration avec deux partenaires de l'industrie, l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) et l'Institut canadien des semences (ICS), veille à ce que les semences généalogiques produites au Canada respectent et dépassent les normes nationales et internationales. D'une année à l'autre, grâce à la rigueur du système en place, cet indicateur de rendement clé a régulièrement dépassé son objectif et la réputation des semences produites au Canada est demeurée excellente sur les marchés internationaux.

Le Programme d'essais de recherche au champ en conditions confinées de l'ACIA permet aux demandeurs de faire des essais au champ de végétaux à caractères nouveaux (y compris les végétaux dont les caractères nouveaux ont été obtenus par la biotechnologie) en conditions confinées. L'ACIA s'assure que ces conditions sont remplies et que tous les champs d'essai non conformes sont remis en état de conformité dans un bref délai. En 2012-2013, l'objectif a été dépassé pour plusieurs raisons : l'exigence d'un niveau de scolarité élevé des demandeurs et des gestionnaires des champs; de bonnes pratiques de communication entre l'ACIA, les demandeurs et les gestionnaires des champs; et l'absence de conditions météorologiques extrêmes durant la saison de croissance des végétaux. Les essais sont conçus de manière à réduire le plus possible les risques environnementaux (y compris en ce qui a trait aux animaux sauvages) et les propagations à partir de l'empalcement, comme l'intégration dans le sol de matières végétales après l'essai.

L'Agence a poursuivi avec l'industrie le processus de transfert des services d'inspection des récoltes de semences à différents modes de prestation des services (DMPS). Ce transfert permettra à l'Agence d'affecter ses ressources avec plus d'efficacité afin d'accomplir son mandat central. Le travail comprenait des consultations et des communications avec les intervenants pour concevoir un modèle industriel de transition aux DMPS et mettre en place des services d'inspection autorisés des récoltes de semences par des inspecteurs accrédités dès avril 2014.

Sous-programme : Engrais

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme des Engrais

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
5,2	5,3	0,1

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme des Engrais

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
47	48	1

Tableau 2-3d : Sommaire du rendement par sous-programme : Engrais

Résultat prévu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les engrais et les suppléments sont conformes à la réglementation fédérale.	Pourcentage des engrais et des suppléments inspectés et jugés conformes à la réglementation fédérale (*Règlement sur les engrais*)	90 %	92 %	Atteint
	Pourcentage des soumissions examinées jugées conformes aux normes de prestation de services	90 %	92 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

Modernisation des activités relatives aux engrais

Le travail de modernisation du *Règlement sur les engrais* de l'Agence s'est poursuivi. Il visait principalement à corriger les lacunes en matière de sécurité des engrais et des suppléments, à mettre en œuvre des approches reposant sur le risque, et à renforcer le rôle de direction de l'industrie dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la vérification. Le travail de l'ACIA comprenait des activités de consultation intensives avec les intervenants, y compris le Forum canadien sur les produits fertilisants, pour traiter d'efficacité, de sécurité et d'étiquetage, ainsi que des définitions et des exemptions. La modernisation permettra également à l'industrie de fonctionner de façon plus souple, de réduire ses coûts et de simplifier ses activités.

Le Programme des engrais revoit ses activités pour se concentrer sur les inspections relatives à la sécurité. Historiquement, le taux de conformité avec les normes de sécurité est plus élevé que le taux de conformité aux normes de qualité. Au cours des deux dernières années, le Programme a réduit ses activités de surveillance de la qualité sur le marché.

Sous-programme : Droits de propriété intellectuelle

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au sous-programme des Droits de propriété intellectuelle

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
0,9	1,0	0,1

Ressources humaines (ETP) allouées au sous-programme des Droits de propriété intellectuelle

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
9	9	0

Tableau 2-3e : Sommaire du rendement par sous-programme : Droits de propriété intellectuelle

Résultat prévu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les producteurs de végétaux créent de nouvelles variétés pour le marché canadien.	Pourcentage des demandes d'obtentions végétales aboutissant à une approbation et à la reconnaissance de droits	100 %	100 %	Atteint

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2012, 386 demandes ont été approuvées et 201 de ces demandes ont mené à une protection des obtentions végétales était de 201. Pour obtenir plus information sur la protection des obtentions végétales, veuillez visiter le site du Bureau de la protection des obtentions végétales[xii].

Les droits d'obtentions végétales sont une forme de protection de propriété intellectuelle qui accorde aux producteurs de végétaux le droit exclusif de produire et de vendre du matériel de reproduction de leurs nouvelles variétés végétales. Le Programme des obtentions végétales administre la *Loi sur la protection des obtentions végétales* pour protéger les droits des producteurs. Le fait d'accorder des droits de propriété intellectuelle encourage l'investissement dans la production de végétaux et améliore l'accès à des variétés étrangères protégées.

2.2.1.4 Programme 4 : Collaboration internationale et ententes techniques

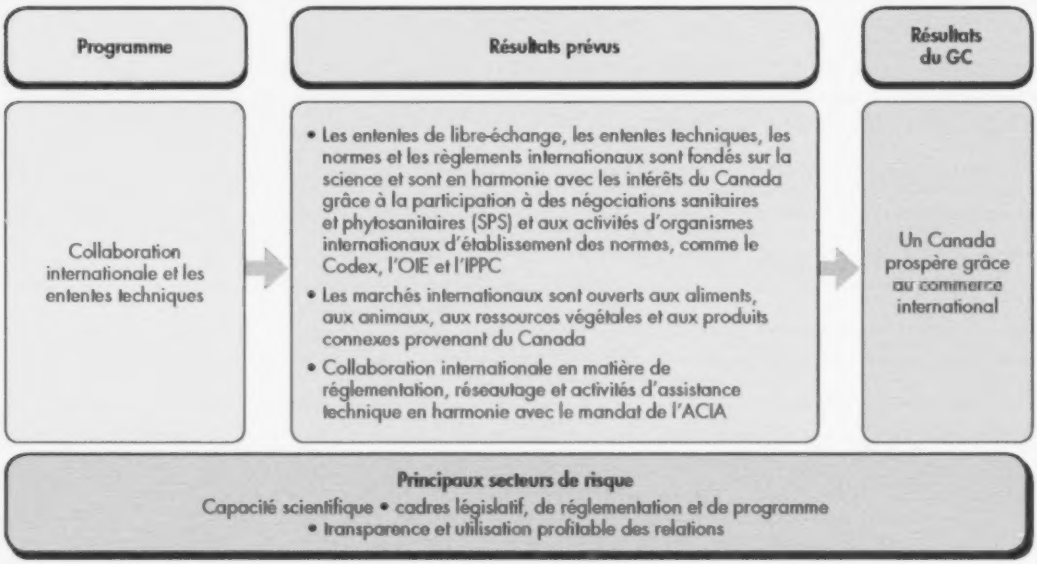

Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des principes scientifiques qui permet de se conformer aux exigences réglementaires des pays importateurs relativement aux aliments, aux animaux, aux végétaux, et à leurs produits, facilitant ainsi pour le Canada un commerce de plusieurs milliards de dollars par an. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationaux fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.

En fonction de la demande du marché, l'ACIA continuera aussi de négocier des ententes et certifiera que les produits canadiens respectent les conditions d'exportation afin de faciliter leur accès aux marchés exportateurs. En collaboration avec l'industrie et les intéressés, l'Agence continuera d'élaborer et de maintenir des normes de certification des exportations (pour chaque pays et chaque produit), effectuera des inspections et délivrera des certificats d'exportation.

Ressources financières (en millions de dollars) allouées au Programme de la collaboration internationale et des ententes techniques

Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (prêtes à utiliser) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart (Dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles)
45,4	45,4	35,2	33,4	(12,0)

Ressources humaines (équivalents temps plein — ETP) allouées au Programme de la collaboration internationale et des ententes techniques

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
363	338	(25)

Tableau 2-4a : Sommaire du rendement par programme : Collaboration internationale et ententes techniques

Résultat prévu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
Les intérêts du Canada sont en harmonie avec les règlements, normes, ententes de libre-échange et ententes techniques internationaux grâce à la participation efficace à des négociations sur les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS) et aux organismes internationaux de normalisation (ISSB), notamment le comité du Codex, l'OIE et la CIPV.	Nombre de négociations clés sur les questions sanitaires et phytosanitaires et de réunions d'organismes internationaux de normalisation où l'ACIA a défendu les intérêts du Canada[35]	24	50	Atteint
Les aliments, les animaux et les végétaux canadiens et leurs produits connexes ont accès aux marchés internationaux.	Nombre de barrières non tarifaire injustifiées éliminées	24[36]	33	Atteint

[35] **Dans le RPP de 2012-2013, l'indicateur de rendement était :** Le nombre de négociations sanitaires et phytosanitaires clés, et de réunions d'organismes d'établissement de normes internationales dans lesquelles l'ACIA a représenté les intérêts du Canada. **L'objectif était :** 10 par année. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur doit être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesure.

[36] **L'objectif fixé dans le RPP de 2012-2013 était le suivant :** 10 par année. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur doit être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesure.

Résultat prévu	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	
La collaboration internationale en matière de réglementation, l'établissement de relations et les activités d'assistance technique correspondent au mandat de l'ACIA.	Nombre de comités de haut niveau présidés par de l'ACIA auxquels participent aussi des homologues étrangers de l'ACIA	5	9	Atteint
	Nombre d'activités d'assistance technique fournies à des gouvernements étrangers et dirigé par l'ACIA	6[37]	12	Atteint

Remarque : Cinq indicateurs qu'on trouve dans la section sur la collaboration internationale et les ententes techniques du RPP de 2012-2013 ont été omis dans le présent rapport. Ces indicateurs témoignaient du rendement de manière peu détaillée et n'auraient rien ajouté aux données sur le rendement stratégique présentées ici.

Analyse du rendement et leçons retenues

Les écarts à la baisse de 12 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses réelles, et de 25 millions de dollars entre les dépenses d'ETP prévues et les dépenses d'ETP réelles sont attribuables au réalignement de l'AAP de l'Agence en 2011-2012. Au terme de cette réorientation, l'ACIA est passée de 8 à 5 programmes. L'ACIA s'est efforcée d'aligner précisément ses dépenses et ses ETP prévus sur les programmes révisés pendant ce processus de réorientation. Cependant, lors de la préparation du RMR de 2011-2012, il avait été remarqué que certaines dépenses et certains ETP prévus n'étaient pas en adéquation avec les montants réels correspondants. Le même problème a été observé pour les données de 2012-2013. Il a été corrigé dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014.

Le 4 février 2011, le premier ministre Stephen Harper et le président Barack Obama ont annoncé le lancement de l'initiative *Par-delà la frontière* et la création du *Conseil États-Unis–Canada de coopération en matière de réglementation*. En sa qualité de partenaire à ces ententes[38], l'ACIA a fait des progrès importants au cours de la dernière année. Plus particulièrement, en 2012-2013, l'Agence a travaillé avec des intervenants et ses homologues américains pour obtenir les résultats suivants :

- Direction de quatre évaluations conjointes sur les produits d'intérêt commun provenant de pays tiers. Ces activités d'évaluation conjointes ont permis de regrouper les ressources; d'apprendre en comparant les approches de l'évaluation de chacun des deux pays; et de présenter une approche unifiée de l'évaluation de produits de pays tiers;

[37] **L'objectif fixé dans le RPP de 2012-2013 était le suivant :** 10 par année. **Justification du changement :** La formulation de l'indicateur doit être restructurée pour clarifier exactement ce que l'indicateur devait servir à mesure.

[38] L'Agence travaille à certaines initiatives pour faire avancer le plan d'action Par-delà la frontière. Les progrès réalisés sont décrits un peu partout dans ce Rapport sur le rendement du Ministère. Pour obtenir un état sommaire des progrès réalisés à ce jour par l'ensemble de l'administration fédérale, veuillez consulter le Rapport sur l'initiative horizontale Par-delà la frontière annexé au Rapport sur le rendement de Sécurité publique Canada.

- Élaboration, en consultation avec les intervenants de l'industrie, d'une approche commune du processus de classification des coupes de viande, et d'une nomenclature commune des coupes de viande au Canada et aux États-Unis;
- Élaboration et annonce d'un protocole de zonage qui, en cas d'éclosion d'une maladie animale contagieuse, permettra de poursuivre des échanges commerciaux bilatéraux dans les zones extérieures à la zone de contrôle et d'éradication de la maladie; et
- Lancement de deux projets pilotes de périmètre canadoaméricain pour la protection des végétaux. Le but est d'aligner les stratégies de réglementation et les approches scientifiques qui indiqueront aux deux pays comment améliorer la cohérence des conditions d'importation renforcées, les communications entre les deux pays et harmoniser les systèmes de mise en quarantaine de végétaux.

En janvier 2013, le gouvernement du Canada a conclu une entente avec le Japon pour étendre l'accès au marché du bœuf canadien en ajoutant les produits dérivés d'animaux de moins de 30 mois – une amélioration par rapport aux exigences antérieures qui ne permettaient que l'exportation de bœufs de moins de 21 mois.

L'expansion de l'accès du bœuf canadien aux marchés illustre comment les experts techniques de l'ACIA en poste à Beijing, Bruxelles, Mexico, Moscou et Tokyo ont contribué aux activités commerciales du Canada. Leur travail a eu pour résultat :

- le renforcement des relations avec les organismes de réglementation de ces régions et donc le maintien d'un esprit ouvert à la négociation;
- la possibilité de discussions en personne et en temps réel; et
- la possibilité, pour l'ACIA, de présenter le point de vue du Canada relativement à des problèmes communs signalés aux autorités compétentes par les partenaires commerciaux clés.

Sur la scène des relations multilatérale, à l'automne de 2012, le Canada a adhéré au Partenariat transpacifique, un accord de libre-échange regroupant douze pays. Bien que cette initiative relève du ministère des Affaires étrangères, commerce et développement Canada (MAECD), l'ACIA a dirigé conjointement les négociations relatives aux aspects sanitaires et phytosanitaires, et fourni des commentaires sur la position de négociation du Canada dans les secteurs liés au mandat de l'Agence, c.à.d. les barrières techniques au commerce, la collaboration en matière de réglementation, l'environnement, la biotechnologie et la propriété intellectuelle. L'ACIA également continué de mener conjointement les négociations des aspects sanitaires et phytosanitaires avec l'Union européenne et l'Inde. Elle a aussi contribué à l'élaboration des positions et des stratégies du Canada dans le cadre de négociations d'accords de libre-échange.

En outre, l'ACIA a continué de représenter le Canada aux réunions du Comité des questions sanitaires et phytosanitaires de l'organisation mondiale du commerce; à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV); à l'organisation mondiale de la santé animale (OIE) et dans certains comités de la Commission du Codex Alimentarius afin de promouvoir l'élaboration de règles et de normes axées sur les sciences.

De plus, l'ACIA a continué de collaborer avec des organismes de normalisation internationaux pour soutenir l'élaboration et la révision de normes internationales reposant sur les sciences. Par exemple, en 2012-2013, la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a produit une ébauche des critères d'élaboration d'une norme sur les mouvements internationaux de céréales. L'ACIA, avec la participation de l'industrie céréalière du Canada, a formulé des commentaires importants pour l'élaboration du document. En outre, l'Agence, en qualité de chef de la délégation canadienne à la séance de juillet 2012 de la Commission du Codex Alimentarius (CCA), a collaboré étroitement avec des pays qui partagent sa vision afin de promouvoir l'adoption de limites maximales de résidus pour la ractopamine (un ingrédient utilisés dans l'alimentation du bétail qui favorise la croissance).

Enfin, l'ACIA a poursuivi son étroite collaboration avec le Service canadien des forêts (SCF) pour apporter des justifications scientifiques et techniques solides aux discussions bilatérales sur l'accès aux marchés. Ce partenariat comprenait l'examen, par l'ACIA et d'autres intervenants, d'un document technique préparé par le SCF. Ce document va dans le même sens qu'une norme internationale existante sur le traitement par la chaleur des exportations de produits du bois sans ravageurs. Quand la rédaction de ce document sera terminée, il servira de point de départ de discussions techniques avec les partenaires commerciaux en vue de l'expansion du commerce de produits du bois exigeant un traitement plus poussé avant leur exportation.

2.2.1.5 Services internes

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes, gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion financière, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Faits saillants de la planification

Ressources financières (en millions de dollars) allouées aux Services internes

Dépenses budgétaires totales (Budget principal des dépenses 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (prêtes à utiliser) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
118,4	119,1	137,8	130,7	11,6

Ressources humaines (Équivalents temps plein — ETP) allouées aux Services internes

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
1 015	925	(90)

Analyse du rendement et leçons retenues

Les écarts entre les ressources financières et les ETP sont attribuables au réalignement de l'AAP de l'Agence en 2011-2012. Au terme de cette réorientation, l'ACIA est passée de 8 à 5 programmes. L'ACIA s'est efforcée d'aligner précisément ses dépenses et ses ETP prévus sur les programmes révisés pendant ce processus de réorientation. Cependant, lors de la préparation du RMR de 2011-2012, il avait été remarqué que certaines dépenses et certains ETP prévus n'étaient pas en adéquation avec les montants réels correspondants. Le même problème a été observé pour les données de 2012-2013. Il a été corrigé dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014.

Services axés sur les citoyens

La nouvelle politique de transparence de l'Agence est entrée en vigueur le 1er avril 2013 et a été affichée sur le site Web. Elle jette les bases d'une communication améliorée et plus ouverte en matière d'activités et de services. Son but est de sensibiliser et d'engager davantage la communauté des intervenants qui font affaire avec l'Agence. Afin de compléter et de soutenir cette politique, l'ACIA a lancé certaines initiatives de transparence et a fait d'importants progrès à cet égard :

- Afin de faire connaître efficacement ses valeurs et le comportement qu'elle attend des parties réglementées, des intervenants et de ses partenaires, l'Agence a élaboré et diffusé un document intitulé *L'Agence canadienne d'inspection des aliments et ses parties réglementées, intervenants et partenaires : Une relation fondée sur l'éthique*;
- Un *Énoncé des droits et des services à l'intention des producteurs, des consommateurs et autres intervenants* ainsi qu'un compendium de guides à l'intention des producteurs, des consommateurs, des transformateurs, des transporteurs d'animaux, des importateurs et des exportateurs ont été élaboré pour établir officiellement les principes qui régissent les interactions de l'Agence avec les divers intervenants;
- Un Bureau de traitement des plaintes et des appels est en fonction depuis le 1er avril 2012. Des rencontres de sensibilisation avec des intervenants internes et externes ont eu lieu pour échanger de l'information sur l'*Énoncé des droits et des services* et les guides qui l'accompagnent ainsi que le processus de plaintes et d'appels;
- Pour mieux faire connaître la nature et les résultats de la recherche sur l'opinion publique, l'Agence a élaboré et mis en œuvre un processus de publication des résumés des rapports de Recherche sur l'opinion publique en ligne[xiii] menée par l'ACIA;
- L'ACIA a publié Au service des Canadiens[xiv], un rapport annuel sur ses activités reposant en grande partie sur le point de vue des intervenants qui gravitent autour de l'Agence;
- L'Agence a élaboré et rendu publique une politique intitulée Transparence du processus décisionnel en matière de réglementation[xv]; et
- L'Agence a veillé à la formation de ses employés sur le nouveau processus d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) au Québec, en Ontario, dans l'Ouest et dans la RCN, ainsi qu'avec divers groupes tel qu'il a été demandé dans la RCN. Le Bureau du processus d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels a également travaillé en étroite collaboration avec les conseillers de l'AIPRP de la Direction générale pour accroître la sensibilisation. Le cadre de protection des renseignements personnels est en cours d'élaboration et devrait être soumis à l'approbation en 2013-2014.

Ressources humaines

Pour continuer de mettre l'accent sur les ressources humaines, l'ACIA s'est efforcée de travailler à l'atteinte de ses priorités en matière de ressources humaines et de soutenir la contribution, la productivité et la satisfaction de ses employés. Elle a fait un pas important vers la réalisation de cet objectif en remplaçant le Plan de renouvellement 2008-2013 par un plan intégré d'entreprise et de ressources humaines de trois ans. Ce plan permettra à l'Agence de disposer du cadre de travail nécessaire pour intégrer ses diverses stratégies de RH afin de pouvoir répondre à ses besoins opérationnels et de mieux utiliser le potentiel de productivité de ses employés.

Pour ce qui est du recrutement de nouveaux employés, l'ACIA a commencé à utiliser la technologie pour administrer des outils d'évaluation qui étaient auparavant sur papier. Cela a permis d'alléger le fardeau des employés durant les processus de recrutement. De plus, avec plus de précision, l'ACIA a mené des recherche sur l'utilisation possible de multiples outils normalisés pour l'aider à prédire les chances de succès des futurs employés en éliminant la subjectivité et les préjugés. En outre, l'Agence a conçu un programme d'emploi prérequis de six semaines. Elle a tenu trois séances de formation de base, et un plan pluriannuel de mise à jour de la formation a été créé et mis en œuvre à l'intention du personnel d'inspection.

L'ACIA met l'accent sur les initiatives de formation des futurs dirigeants, car ils jouent un rôle à la fois dans la formation des employés et dans leur maintien en poste, deux aspects essentiels à la bonne santé de l'Agence. Le sondage auprès des employés de la fonction publique de 2011 a fourni à l'ACIA la rétroaction qui lui a permis de mieux connaître ces aspects. En conséquence, la Division de l'apprentissage a mis sur pied une école des inspecteurs qu'elle a lancée en 2012-2013. Le programme de cours vise à assurer une orientation cohérente et à faire connaître la culture de l'Agence aux nouveaux inspecteurs. Il a aussi mené à la création d'une stratégie de formation des inspecteurs pour aider l'ACIA à former son personnel scientifique et technique de façon cohérente dans tout le pays.

Enfin, une réorganisation en profondeur a permis d'accroître l'efficacité du service des RH de l'Agence. Cette réorganisation comprenait la création d'une nouvelle Direction du soutien aux secteurs d'activité, la mise en place d'un nouveau centre de service des RH 1-888 et d'autres réorganisations internes.

Gérance

Afin de donner à l'Agence une vision et une orientation claires pour l'avenir, l'Agence a produit, à l'interne, un Plan stratégique à long terme. Ce plan englobe :

- **la vision** de l'ACIA en 2025;
- **les secteurs prioritaires** — L'orientation stratégique générale pour les cinq prochaines années;
- **les objectifs** – Les résultats généraux dans chacun des secteurs prioritaires; et
- **les stratégies** – Les mesures particulières que l'Agence s'est engagée à prendre au cours des cinq prochaines années pour atteindre ces objectifs.

Ce Plan stratégique à long terme sert maintenant à guider la planification et le processus décisionnel de l'ACIA, ainsi que la responsabilisation de la gestion et ses relations avec les intervenants.

- Dans le cadre de l'évaluation de ses dépenses, l'ACIA a cerné un certain nombre de possibilités offertes par ses programmes afin de réduire les coûts associés à la gestion, à l'administration et à d'autres fonctions internes. Cela comprend l'échange de services avec d'autres ministères, la rationalisation des processus, la simplification des exigences réglementaires, et la mise en place d'un guichet unique donnant accès à une expertise spéciale.

- Dans le cadre du programme de gestion des projets, l'ACIA a poursuivi la mise en œuvre de son cadre de gestion des projets. Cela comprenait des efforts constants de formation en gestion de projets, dont 32 séances auxquelles ont participé 734 employés.

L'ACIA a également élaboré son Plan d'investissement, qui couvre les cinq prochaines années (de 2012-2013 à 2016-2017) et décrit les investissements prévus dans les immobilisations, les services et les projets en rapport avec ses résultats stratégiques, ses priorités et ses objectifs. Le Plan d'investissement vise surtout à élaborer des stratégies à l'échelle de l'Agence pour entretenir son infrastructure de base vieillissante tout en faisant avancer son programme de modernisation, lequel comprend : la modernisation de son système d'inspection, le renforcement de ses capacités générales et scientifiques, et la gestion et les technologies de l'information pour uniformiser et soutenir les services d'inspection.

Dans le cadre de son Plan de campagne de la GI/TI, l'ACIA a lancé le processus de mise à jour de son système de gestion des documents et de son système de renseignements commerciaux des tiers. Elle a aussi élaboré un tableau de bord de reddition de comptes à l'intention de la haute direction où elle rend compte des principaux indicateurs de rendement afin de faciliter le processus décisionnel selon les priorités. En outre, l'ACIA enrichit actuellement sa banque de données, met en œuvre des outils et des rapports d'extraction de données qui permettront d'élaborer des rapports à l'intention de la haute direction.

Conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, l'ACIA examine les conséquences environnementales de ses initiatives dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale. Ce processus s'appuie sur l'engagement pris par l'ACIA dans sa Politique environnementale d'appliquer des pratiques et des principes environnementaux sains dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses programmes, et la gestion de ses installations.

Gestion des risques

L'ACIA a fait de grands progrès dans l'intégration des risques à ses processus de planification et de reddition de comptes. Par la mise en œuvre d'une approche par portefeuille d'activités reposant sur les ressources de gestion des risques et de planification, la gestion intégrée des risques (GIR) soutient mieux le processus décisionnel stratégique en faisant en sorte que l'information sur les risques soit intégrée à la planification des activités et à l'établissement des priorités.

En outre, l'ACIA a réussi à mettre en œuvre 14 des 17 mesures de contrôle de sécurité prévues dans le Plan de sécurité de l'Agence (PSA) pour l'exercice 2012-2013. Ces mesures de contrôle de sécurité comprennent diverses améliorations aux instruments, outils et activités de sensibilisation liés à la conformité en matière de sécurité. Les produits livrables du PSA pour 2013-2014 continueront de renforcer le Programme de sécurité de l'ACIA en gérant les risques de sécurité et en améliorant le niveau de sécurité général de ses employés, le contrôle et la protection de l'information détenue par l'ACIA, ses infrastructures et autres biens de valeur.

Section III : Renseignements supplémentaires

3.1 Renseignements financiers

3.1.1 Principales données financières

Les principales données financières présentées dans le Rapport sur le rendement de l'ACIA visent à fournir une vue d'ensemble de la situation financière et des résultats de l'Agence. Les états financiers sont préparés conformément aux principes de la comptabilité d'exercice, aux conventions comptables du Conseil du Trésor et aux instructions de fin d'exercice du Bureau du contrôleur général, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, comme l'exige l'article 31 de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*.

Les faits saillants pour 2012-2013 sont la réduction de la provision pour les ajustements à la main-d'œuvre et la réduction des dépenses liées aux indemnisations de départ, ce qui s'est traduit par des dépenses moins élevées pour la plupart des programmes comparativement à 2011-2012. Rappelons aussi que les paiements d'indemnisation liés à l'éclosion d'anémie infectieuse du saumon dans la région de l'Atlantique ont entraîné des dépenses importantes dans le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses. Pour finir, les dépenses en investissement ont été supérieures en 2012-2013, principalement en raison de la modernisation des technologies de l'information.

Agence canadienne d'inspection des aliments
État condensé des opérations et de la situation financière nette de l'Agence (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

	2012-2013				
	Résultats prévus (recalculés)	Résultats réels	Résultats réels 2011-2012	Variation en dollars (résultats prévus contre résultats réels 2012-2013)	Variation en dollars (résultats réels 2012-2013 contre résultats réels 2011-2012)
Total des charges	837 054	865 151	884 525	(28 097)	(19,374)
Total des revenus	51 459	57 633	57 560	(6 174)	73
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	785 595	807 518	826 965	(21 923)	(19,447)
Situation financière nette de l'Agence – fin de l'exercice	**150 087**	**29 403**	**26 862**	120 684	2 541

Agence canadienne d'inspection des aliments
État sommaire de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

	2012-2013	2011-2012	Variation en dollars
Total des passifs nets	246 592	233 510	13 082
Total des actifs financiers nets	70 175	53 605	16 570
Dette nette de l'Agence	176 417	179 905	(3 488)
Total des actifs non financiers	205 820	206 767	(947)
Situation financière nette de l'Agence	**29 403**	**26 862**	**2 541**

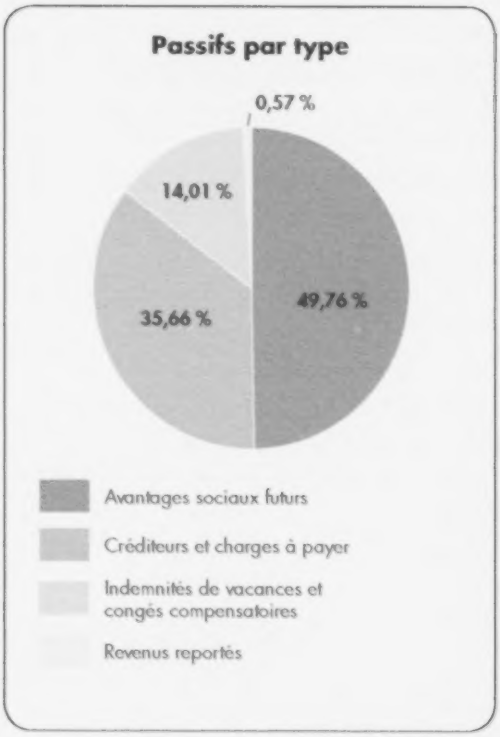

Le total des passifs se chiffrait à 247 millions de dollars à la fin de 2012-2013, une augmentation de 13 millions de dollars (6 %) par rapport aux passifs de 234 millions de dollars à l'exercice précédent. Cet écart est majoritairement attribuable à une augmentation de 16 millions de dollars des payables en fin d'année causée majoritairement par une initiative à travers l'Agence pour la modernisation des équipements informatiques. Cette hausse a été compensée par une diminution de 6 millions de dollars dans les charges à payer provenant d'une réduction de 16 millions de dollars pour les coûts du réaménagement des effectifs et une hausse de 10 millions de dollars pour les conventions collectives expirées. Les avantages sociaux futurs représentent 50 % du total des passifs, soit 123 millions de dollars, contre 36 % (88 millions de dollars) pour les créditeurs et charges à payer. Les indemnités de vacances et congés compensatoires représentent 35 millions de dollars (14 %) tandis que les revenus reportés composent moins de 1 % du total des passifs.

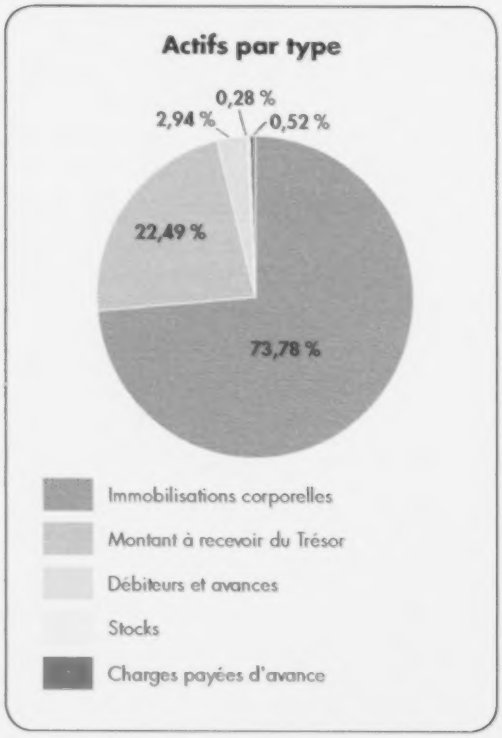

Le total des actifs financiers nets se chiffrait à 70 millions de dollars représentant une augmentation de 16 millions de dollars (30 %), ce qui est en majorité le résultat d'une hausse au montant à recevoir du Trésor. Cette augmentation fut causée par une hausse dans les payables en fin d'exercice. Les actifs non financiers (206 millions de dollars) sont restés assez constants avec l'année financière 2011-2012. Les immobilisations corporelles forment la majorité des actifs, soit 204 millions de dollars (74 %). Le montant à recevoir du Trésor représente 62 millions de dollars, soit 22 % du total des actifs, tandis que les débiteurs et avances représentent seulement 3 %. Les stocks et charges payées d'avance composent moins de 1 % du total des actifs.

Charges par activités de programme

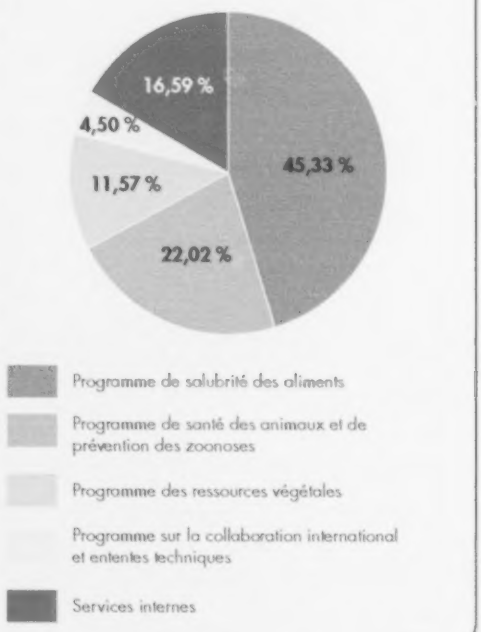

Le total des charges de l'Agence totalise 865 millions de dollars en 2012-2013, une augmentation de 19,4 millions de dollars (2 %) par rapport à l'exercice précédent. Les principales variations proviennent de la baisse du passif pour les prestations de cessation d'emploi ainsi que moins de charge pour les indemnités de départ comparé à l'exercice 2011-2012, contrebalancé par une augmentation des paiements compensatoires pour des saumons infectés (AIS). Malgré de fait que les états financiers démontrent une réduction des dépenses de 13 millions de dollars dans le programme de salubrité des aliments, en excluant quelques charge à payer significative propre à l'exercice 2012-2013 (mentionné ci-dessus), les dépenses budgétaires du programme sont plutôt en hausse comparativement à l'exercice 2011-2012, résultant des ressources supplémentaires fournis par le gouvernement pour diverses activités reliées à la salubrité des aliments. Les dépenses du programme de la santé des animaux et de prévention des zoonoses ont augmentées principalement à cause des paiements compensatoires pour saumons infectés. La majorité des charges, soit 392 millions de dollars (45 %), ont été pour le programme de salubrité des aliments. Les charges pour le programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses forment 22 % du total, tandis que le programme des ressources végétales représente 12 % à 100 millions de dollars. Environ 5% de toutes les charges sont liées au programme sur la collaboration international et ententes techniques. Finallement, les services internes totalise 144 millions de dollars (17 %), une réduction de 15 million de dollars par rapport à l'exercice précédent.

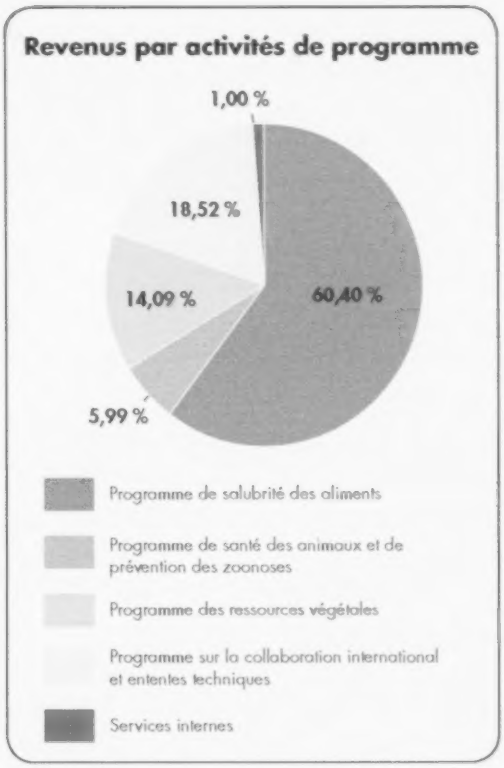

Le total des revenus de l'Agence s'établit à 58 millions de dollars en 2012-2013. Les revenus sont restés assez constants avec les revenus de 2011-2012. Les frais d'inspection forment la plus grande portion des revenus avec 42 millions de dollars représentant 73 % de tous les revenus. 60 % des revenus sont provenus du programme de salubrité des aliments tandis que le programme sur la collaboration international et ententes techniques représente 19 % des revenus totaux pour 11 millions de dollars. Le programme des ressources végétales représente 14 % de tous les revenus et le programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses compose environ 6 % des revenus. 1 % du total des revenus proviennent des services internes. Il est à noter que les revenus gagnés pour le compte du gouvernement sont principalement formés des sanctions administratives pécuniaires et des intérêts collectés par l'Agence.

Comparaison entre l'information financière prospective et les résultats réels

Les résultats prospectifs pour l'année financière 2012-2013 proviennent des états financiers prospectifs mentionnés dans le rapport sur les plans et les priorités 2012-2013 de l'Agence.

La principale différence entre les résultats prévus et réels pour les charges sont les paiements compensatoires pour l'éclosion de l'anémie infectieuse du saumon qui ont menés à d'avantage de dépenses pour le programme de la santé des animaux et de prévention des zoonoses que prévus.

L'hypothèse la plus significative dans les états financiers prospectifs de 2012-2013 était que plusieurs ententes collectives seraient renouvelées, ce qui ne s'était finalement pas produit avant la fin de l'exercice 2012-2013. Un grand nombre d'employées étaient prévus recevoir un paiement important pour les indemnités de départ reliées à ces renouvellements. L'impact est une variance significative entre les résultats prévus et réels de l'encaisse nette fournie par le gouvernement ainsi que le montant prévu pour la situation financière nette de l'Agence.

3.1.2 États financiers vérifiables

États financiers

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS (NON VÉRIFIÉE)

Exercice terminé le 31 mars 2013

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers **(non vérifiée)**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 et de tous renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Agence. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dan le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Agence sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2013 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers **(non vérifiée)**

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne de l'Agence sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de la vérification interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations de l'Agence, ainsi que par le comité ministériel de vérification, qui est responsable de fournir le président avec des conseils indépendants et objectifs relativement au maintien des systèmes de contrôles adéquats et la qualité des rapports financiers. Le Comité de vérification ministériel fournit ce support avec une surveillance des principaux secteurs de contrôle et de responsabilisation de l'Agence.

Les états financiers de l'Agence canadienne d'inspection des aliments n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Le président,

B.A. (Bruce) Archibald, PhD

Ottawa, Canada
Le 22 août 2013

Le vice-président, Direction générale de la gestion intégrée

pour Peter Everson

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la situation financière **(non vérifiée)**

au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	87 939 $	78 125 $
Indemnités de vacances et congés compensatoires	34 557	31 593
Revenus reportés	1 404	2 024
Avantages sociaux futurs (note 5 (b))	122 692	121 773
Total des passifs bruts	246 592	233 515
Revenus reportés détenus pour le compte du gouvernement	-	(5)
Total des passifs nets	**246 592**	**233 510**
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	62 066	46 524
Débiteurs et avances (note 6)	9 152	8 062
Total des actifs financiers bruts	71 218	54 586
Débiteurs et avances détenus pour le compte du gouvernement (note 6)	(1 043)	(981)
Total des actifs financiers nets	**70 175**	**53 605**
Dette nette de l'Agence	**176 417**	**179 905**
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 434	1 161
Stock	769	1 048
Immobilisations corporelles (note 7)	203 617	204 558
Total des actifs non financiers	205 820	206 767
Situation financière nette de l'Agence	**29 403 $**	**26 862 $**

Passif éventuel (note 8)
Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le président,

B.A. (Bruce) Archibald, PhD

Le vice-président, Direction générale de la gestion intégrée

Peter Everson

Ottawa, Canada
Le 22 août 2013

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des résultats et de la situation financière nette de l'Agence **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013 Résultats prévus (recalculés)	2013	2012
Charges			
Programme de salubrité des aliments	380 521 $	392 142 $	405 507 $
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	159 611	190 472	172 265
Programme de protection des végétaux	103 455	100 074	104 764
Programme sur la collaboration international et ententes techniques	52 497	38 910	43 288
Services internes	140 974	143 623	158 704
Charges engagées pour le compte du gouvernement	(4)	(70)	(3)
Total des charges	837 054	865 151	884 525
Revenus			
Frais d'inspection	38 974	42 116	43 088
Enregistements, permis, certificats	8 778	8 829	8 478
Droits et services divers	1 934	4 852	3 959
Sanctions administratives pécuniaires	184	2 012	837
Droits de permis d'établissement	1 697	1 783	1 888
Classement	608	175	211
Intérêts	27	32	44
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(743)	(2,166)	(945)
Total des revenus	51 459	57 633	57 560
Coût de fonctionnement net	**785 595**	**807 518**	**826 965**
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement	780 234	709 583	705 399
Variations des montants à recevoir du Trésor	(5 956)	15 542	(27 285)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	78 071	85 870	82 764
Actifs financés par d'autres ministères	662	130	138
Éléments d'actif et de passif transférés entre ministères (note 11)	-	(1 066)	(2 856)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(67 416)	(2 541)	68 805
Situation financière nette de l'Agence - début de l'exercice	82,671	26 862	95 667
Situation financière nette de l'Agence - fin de l'exercice	**150 087 $**	**29 403 $**	**26 862 $**

Information sectorielle (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les résultats prévus de 2013 ont été recalculés dus aux modifications de 2011 apportées à *la Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes* pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes gouvernementaux.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État de la variation de la dette nette de l'Agence

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013 Résultats prévus (recalculés)	2013	2012
Coût de fonctionnement net arpès le financement du gouvernement et les transferts	**(67 416) $**	**(2 541) $**	**68 805 $**
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	27 832	33 631	14 277
Amortissement des immobilisations corporelles	(38 367)	(34 395)	(37 640)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(306)	(321)	(119)
Perte net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles incluant les ajustements	(1 109)	(34)	(113)
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	52	48	47
Transfert entre actifs de faible valeur	701	-	-
Immobilisations corporelles financées par d'autres ministères	662	130	91
Transfert d'immobilisations corporelles entre ministère (note 11)	-	-	(4 919)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(10 535)	(941)	(28 376)
Variation due aux stocks	14	(279)	35
Variation due aux charges payées d'avance	156	273	(7)
Augmentation nette de la dette nette de l'Agence	**(77 781)**	**(3 488)**	**40 457**
Dette nette de l'Agence - début de l'exercice	140 542	179 905	139 448
Dette nette de l'Agence - fin de l'exercice	**62 761 $**	**176 417 $**	**179 905 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les résultats prévus de 2013 ont été recalculés dus aux modifications de 2011 apportées à *la Norme comptable 1.2 du Conseil du Trésor – États financiers des ministères et organismes* pour améliorer la divulgation de l'information financière des ministères et organismes gouvernementaux.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

État des flux de trésorerie **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Encaisse provenant de:		
Frais, permis et certificats	(60 281) $	(59 460) $
Encaisse versée pour:		
Salaires et avantages sociaux	552 577	609 234
Fonctionnement et entretien	139 737	137 571
Paiements de transfert	42 137	3 086
Revenus perçus pour le compte du gouvernement	2 103	810
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	676 273	691 241
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	33 631	14 277
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(321)	(119)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	33 310	14 158
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**709 583 $**	**705 399 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (« l'Agence ») a été créée le 1er avril 1997 en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*. La *Loi* regroupe sous une seule agence tous les services fédéraux d'inspection des aliments et du poisson et d'autres activités fédérales en matière de santé des animaux et de protection des végétaux.

L'Agence est un établissement public mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques;* elle rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Le mandat de l'Agence consiste à améliorer l'efficacité et l'efficience du système d'inspection fédéral et des services connexes aux aliments ainsi que la santé des animaux et la protection des végétaux. Les objectifs de l'Agence sont de contribuer à un approvisionnement sécuritaire en aliments et à une information exacte sur les produits, de contribuer au maintien de la santé des animaux et de la protection des végétaux et de faciliter le commerce des aliments, des animaux et des végétaux ainsi que de leurs produits.

Afin de réaliser son mandat, l'Agence effectue les 4 activités suivantes supportées par les services internes:

a) Programme de salubrité des aliments : Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres dangers inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) peut mieux détecter, suivre et atténuer les dangers liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les toxico-infections alimentaires. Le Programme contribue à la santé publique et inspire la confiance à l'égard du système alimentaire canadien.

b) Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses : Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits animaux du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels au maintien de la santé publique. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à l'atténuation des risques que posent les maladies réglementées pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques), à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à l'atténuation et à la gestion des risques associés aux aliments du bétail qui touchent le bétail et les produits alimentaires dérivés du bétail, à la promotion du bien-être des animaux et à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de contrôler ces maladies dans les populations animales.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

En outre, il est favorable à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance à l'égard de l'état de santé des animaux, des produits d'origine animale, des sous-produits animaux et des systèmes de production.

c) Programme de protection des végétaux : Le Programme de protection des végétaux vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentielles à la santé publique et à la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et à la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des végétaux. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme inspire une certaine confiance à l'égard de l'innocuité des végétaux, des systèmes de production de végétaux et des produits végétaux, tout en contribuant à la protection des végétaux du Canada.

d) Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques : Le Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'ACIA contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des principes scientifiques. Ce cadre de réglementation international permet de se conformer aux exigences réglementaires des pays importateurs relativement aux aliments, aux animaux, aux végétaux, et à leurs produits, facilitant ainsi pour le Canada un commerce de plusieurs milliards de dollars par an. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationaux fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.

e) Services internes : Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrées de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les Services internes incluent seulement les activités et services qui s'appliquent à toute l'organisation et non ceux fournis spécifiquement à un programme.

L'Agence est chargée d'assurer et de contrôler l'application des lois suivantes : *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Loi relative aux aliments du bétail, Loi sur les engrais, Loi sur la santé des animaux, Loi sur la protection des obtentions végétales, Loi sur la protection des végétaux, Loi sur les semences, Loi sur les aliments et drogues* en ce qui a trait aux aliments.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

ainsi que la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*, qui une fois promulgué remplacera la *Loi sur les produits agricoles au Canada*, *Loi sur l'inspection du poisson*, *Loi sur l'inspection des viandes* et la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* en ce qui a trait aux aliments.

Les dépenses de fonctionnement et en capital sont financées par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. Les paiements d'indemnités en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et la *Loi sur la protection des végétaux* et les avantages sociaux sont autorisés au moyen d'autorisations législatives distinctes. Les revenus que génère la conduite des activités de l'Agence sont déposés au Trésor et l'Agence peut les utiliser.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

L'Agence est principalement financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'Agence ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation de rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence correspondent aux montants rapportés dans les états financiers prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et priorités 2012-2013*.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

c) Le montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de l'Agence et le moment où elle est traitée par le Trésor.

Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

d) Revenus

Les revenus générés par les frais exigés, les permis et les certificats sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Les fonds reçus de tiers à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus détenus pour le compte du gouvernement qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de l'Agence. Ces revenus sont présentés par une réduction aux revenus de l'Agence. Bien que l'on s'attend à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite :

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (« Régime »), un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'Agence cotisent tous deux à l'égard du Régime.

Les cotisations versées par l'Agence sont passées en charge de l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent la totalité de son obligation en matière de prestations de retraite. En vertu des dispositions législatives actuelles, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler le déficit actuariel du Régime.

(ii) Indemnités de départ :

Les employés éligibles sont en droit de toucher une indemnité de départ, tel que prévu dans leur contrat de travail et conditions d'emploi. Le coût de ces avantages est passé en charges au fur et à mesure que les employés accomplissent les services nécessaires à leur obtention.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

L'obligation au titre des avantages gagnés par les employés est déterminée en fonction des résultats de l'évaluation actuarielle du passif au titre d'indemnités de départ au niveau de l'Agence utilisant des taux spécifiques donné à l'Agence par le Bureau de l'actuaire en chef.

(iii) Autres régimes d'avantages sociaux futurs :

Le gouvernement du Canada parraine une variété d'autres régimes d'avantages sociaux futurs pour lesquels les employés et anciens employés peuvent bénéficier pendant ou après leur emploi ou encore suite à leur retraite. Le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de services dentaires pour les pensionnés sont les deux principaux régimes disponibles aux employés de l'Agence.

L'Agence ne finance pas ces régimes puisqu'ils sont sous la responsabilité financière du gouvernement du Canada, mais elle comptabilise néanmoins sa quote-part des indemnités versées à titre de services fournis gratuitement par d'autres ministères. L'Agence ne comptabilise aucune somme dans ses états financiers pour le passif actuariel de ces programmes ni pour l'augmentation annuelle de ce passif.

g) Créances et avances

Les créances et les avances sont comptabilisées en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

i) Stocks

Les stocks se composent de matériel de laboratoire, de fournitures diverses et de bétail conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure et ne sont pas destinés à la revente. Ils sont évalués au coût. S'ils n'ont plus de potentiel de service, ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 $ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Immeubles	20-30 ans
Machinerie et matériel	5-20 ans
Matériel informatique et logiciels	3-10 ans
Véhicules	7-10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Actifs en construction	Une fois qu'ils sont en service, selon la catégorie d'immobilisations

k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

3. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence et l'état de la situation financière nette de l'Agence d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Agence pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement entre le coût de fonctionnement net et les autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Coût de fonctionnement net avant le financement du Gouvernement et les transferts	807 518 $	826 965 $
Ajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Services reçus gratuitement d'autres ministères	(85 870)	(82 764)
Amortissement des immobilisations corporelles	(34 395)	(37 640)
Revenus selon le paragraphe 30 de la loi sur l'ACIA	56 003	56 570
Créances et passifs transférés à Services partagés Canada	(1 066)	(2 063)
Mauvaises créances	(106)	(113)
Variation nette dans les besoins futurs de financement	6 648	(37 304)
Actifs de faible valeur financés par d'autres ministères	-	(47)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(34)	(113)
Post-capitalisation d'immobilisations corporelles	48	47
	(58 772)	(103 427)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	33 631	14 277
Produit provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(321)	(119)
	33 310	14 158
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	782 056 $	737 696 $

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

b) Autorisations fournies et utilisées :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Crédit 20 - Dépenses de fonctionnement	624 956 $	617 231 $
Crédit 25 - Dépenses en capital	39 465	29 209
Revenus selon le paragraphe 30 de la loi sur l'ACIA	60 758	58 835
Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux et paiements d'indemnités	121 553	89 100
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(30 412)	(3 202)
Autorisations annulées - fonctionnement	(26 332)	(38 024)
Autorisations annulées – capital	(7 932)	(15 453)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	782 056 $	737 696 $

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des créditeurs et charges à payer :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Créditeurs – autre ministères et organismes (AMG)	8 362 $	6 071 $
Créditeurs – parties externes	32 825	30 855
Total des créditeurs	41 187	36 926
Charges à payer	46 752	41 199
Total	87 939 $	78 125 $

Dans son Plan d'action économique 2012, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures d'économie que les ministères doivent mettre en œuvre au cours des trois prochains exercices, à compter de 2012-2013. En conséquence, l'Agence a comptabilisé au 31 mars 2013 une obligation au titre des prestations de cessation d'emploi d'un montant de 6 462 748 $ (2012 – 22 692 277 $) dans ses charges à payer, pour les coûts estimatifs du réaménagement des effectifs.

5. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique, un plan à plusieurs employeurs, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

Tant les employés que l'Agence versent des cotisations à l'égard du coût du régime. En 2012-2013, les cotisations de l'Agence s'élèvent à 58 962 000 $ (2012 – 61 137 000 $), soit environ 1,7 fois (2012 – 1,8 fois) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'Agence relative au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle a versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

L'Agence verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Comme ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance, le régime ne détient aucun actif, ce qui en résulte en un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront prélevées sur les autorisations futures. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012.

Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

(en milliers de dollars)	2013	2012
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	121 773 $	106 036 $
Transferts à SPC au 15 novembre 2011 (note 11)	-	(931)
Sous-total	121 773	105 105
Charge pour l'exercice	13 027	28 117
Indemnités versées au cours de l'exercice	(12 108)	(11 449)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	122 692 $	121 773 $

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

6. Créances et avances

Le tableau suivant donne le détail des créances et avances :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Créances d'autres ministères et organismes fédéraux (AMG)	3 514 $	2 385 $
Créances de tiers	6 090	6 038
Avances aux employés	55	82
Sous-total	9 659	8 505
Moins :		
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de tiers	(507)	(443)
Débiteurs	9,152	8 062
Débiteurs et avances détenus pour le compte du gouvernement	(1,043)	(981)
Débiteurs nets	8 109 $	7 081 $

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

7. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût					Amortissement cumulé					
Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement (2)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2013 Valeur comptable nette	2012 Valeur comptable nette
Terrains	3 331 $	- $	- $	- $	3 331 $	- $	- $	- $	- $	3 331 $	3 331 $
Immeubles	285 251	1 295	11	73	286 484	194 058	10 376	59	204 375	82 109	91 193
Machinerie et matériel	87 079	3 566	-	1 272	89 373	41 478	5 683	1 011	46 150	43 223	45 601
Matériel informatique et logiciels	60 243	11 768	4 828	133	76 706	35 974	7 315	133	43 156	33 550	24 269
Véhicules	36 906	3 860	-	3 047	37 719	26 457	3 367	2 970	26 854	10 865	10 449
Actifs en construction	12 625	11 950	(6 672)	22	17 881	-	-	-	-	17 881	12 625
Améliorations locatives	48 478	1 389	1 833	-	51 700	31 388	7 654	-	39 042	12,658 $	17,090 $
	533 913 $	33 828 $	- $	4 547 $	563 194 $	329 355 $	34 395 $	4 173 $	359 577 $	203 617 $	204 558 $

(1) Les ajustements inclus les actifs en construction de 6 672 000 $ qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

(2) La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 s'élève à 34 395 000 $ (2012 – 37 640 000 $).

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

8. Passif éventuel

Des réclamations concernant tant les réclamations légales que les griefs d'employés ont été faites à l'encontre de l'Agence dans le cours normal de ses activités. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon qu'un ou certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers.

Des montants ont été comptabilisés pour les passifs éventuels au 31 mars 2013 relatifs à des réclamations légales. Les montants de passifs éventuels pour réclamations légales reconnues sont fondés sur la meilleure estimation de la direction. Des réclamations légales contre l'Agence et d'autres parties défenderesses incluent un recours collectif en lien avec l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) pour lesquels les montants et la probabilité ne peuvent être déterminés.

Les réclamations et litiges pour lesquelles le dénouement est indéterminable et dont un montant des réclamations et litiges peuvent être établi par la direction s'élèvent à environ 284 637 050 $ (84 852 000 $ en 2011-2012) au 31 mars 2013.

Aucun montant n'a été comptabilisé relatif aux griefs d'employés en date du 31 mars 2013.

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des ententes d'importance en vertu desquels l'Agence sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2014	2015	2016	2017	2018 et après	Total
Dépenses en capital	253 $	17 $	- $	- $	- $	270 $
Contrats de location-exploitation	2 203	314	313	314	1 408	4 552
Paiements de transfert	701	201	-	-	-	902
Contrats d'opération	10 430	1 531	799	329	271	13 360
Total	13 587 $	2 063 $	1 112 $	643 $	1 679 $	19 084 $

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

10. Opérations entre apparentés

L'Agence est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les conditions commerciales normales.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services d'autres ministères tels que : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services juridiques. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	42 978 $	43 558 $
Locaux	31 101	30 736
Services juridiques	928	1 909
Charges à Services partagés Canada	10 863	6 561
	85 870 $	82 764 $

b) Autres transactions entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2013	2012
Créances – autres ministères et organismes fédéraux	3 514 $	2 385 $
Créditeurs – autres ministères et organismes fédéraux	8 362	6 071
Charges – autres ministères et organismes fédéraux	113 245	121 494
Revenus – autres ministères et organismes fédéraux	371	242

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

11. Transferts en provenance/à destination d'autres ministères

À compter du 15 novembre 2011, l'Agence a transféré la responsabilité de ses activités liées aux technologies de l'information à Services partagés Canada conformément au décret du 15 novembre 2011, y compris la responsabilité de la gérance des éléments d'actif et de passif. Donc, le 15 novembre 2011, l'Agence a transféré les éléments d'actif et de passif suivants reliés aux technologies de l'information à Services partagés Canada.

(en milliers de dollars)	2013	2012
Actif :		
Créances (note 6)	- $	(105) $
Immobilisations corporelles (note 7)	-	(4 919)
Total des actifs transférés	-	(5 024)
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	(1 066)	1 075
Indemnités de vacances	-	162
Avantages sociaux futurs (note 5 (b))	-	931
Total des passifs transférés	(1 066)	2 168
Ajustement à la situation financière nette de l'Agence	(1 066) $	(2 856) $

Pendant la période de transition, l'Agence a continué d'administrer les activités transférées pour le compte des Services partagés Canada. Les charges administrées représentent 6 561 000 $ respectivement pour l'exercice. Ces charges sont enregistrées dans les services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10 (a)).

12. Information sectorielle

La présentation de l'information est fondée sur l'architecture des activités de programme de l'Agence. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les activités, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)	2013						2012
	Salubrité des aliments	Santé des animaux et prévention des zoonoses	Protection des végétaux	Collaboration internationale et ententes techniques	Services internes	Total	Total
Paiements de transfert							
Paiements d'indemnités	-$	37 532$	777$	-$	-$	38 309$	4 989$
Autres	-	586	-	900	-	1 486	1 179
Total des paiements de transfert	-	38 118	777	900	-	39 795	6 168
Charges de fonctionnement							
Salaires et avantages sociaux	297 293	107 874	75 508	32 482	100 192	613 349	668 230
Services professionnels et spéciaux	28 819	11 715	4 928	532	24 369	70 363	64 138
Locaux	17 640	6 821	4 565	1 622	4 988	35 636	35 000
Amortissement	15 526	7 779	3 995	1 515	5 580	34 395	37 640
Services publics, matériaux et fournitures	8 449	6 453	3 312	266	969	19 449	18 420
Déplacements et réinstallations	9 539	4 006	2 606	963	1 944	19 058	18 652
Communication	5 063	2 474	1 275	480	1 940	11 232	12 399
Réparations	4 640	2 983	1 831	91	1 488	11 033	11 530
Mobilier et matériel	3 619	1 417	566	26	996	6 624	8 648
Location de matériel	536	277	431	16	665	1 925	1 838
Information	782	482	203	2	390	1 859	1 429
Divers	221	65	73	14	96	469	323
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	15	8	4	1	6	34	113
Charges engagés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	(70)	(70)	(3)
Total charges de fonctionnement	392 142	152 354	99 297	38 010	143 553	825 356	878 357
Total des charges	392 142	190 472	100 074	38 910	143 553	865 151	884 525
Revenus							
Frais d'inspection	29 609	972	5 423	6 112	-	42 116	43 088
Enregistrements, permis, certificats	2 900	816	795	4 318	-	8 829	8 478
Droits et services divers	360	1 662	1 891	239	700	4 852	3 959
Sanctions administratives pécuniaires	-	-	-	-	2 012	2 012	837
Droits de permis d'établissement	1 770	-	13	-	-	1 783	1 888
Classement	171	-	-	4	-	175	211
Intérêts	-	-	-	-	32	32	44
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	(2 166)	(2 166)	(945)
Total revenus	34 810	3 450	8 122	10 673	578	57 633	57 560
Coût net des activités poursuivies	357 332$	187 022$	91 952$	28 237$	142 975$	807 518$	826 965$

AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS

Notes afférentes aux états financiers **(non vérifiée)**

Exercice terminé le 31 mars 2013

13. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Résumé de l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en matière de rapports financiers et du plan d'action de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour l'exercice 2012-2013 (non vérifié)

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

(Non vérifié)

1. Introduction

Le présent document donne un résumé d'information sur les mesures prises par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'ACIA ou l'Agence) pour disposer d'un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes et les résultats de l'évaluation ainsi que les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme de l'ACIA se retrouvent dans le Rapport ministériel sur le rendement et le Rapport sur les plans et les priorités de l'Agence.

2. Système de contrôle interne en matière de rapports financiers de l'Agence

2.1 Environnement de contrôle de l'Agence s'appliquant au CIRF

L'ACIA reconnaît qu'il incombe à la haute direction de donner le ton afin que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle dans le maintien d'un système de CIRF efficace et qu'ils soient en mesure d'exercer leurs responsabilités à cet égard avec compétence. La priorité de l'ACIA est de veiller à ce que les risques soient bien gérés, dans un environnement de contrôle souple et fondé sur le risque qui favorise l'amélioration continue et l'innovation.

2.1.1 Postes, rôles et responsabilités clés en ce qui a trait au CIRF

Voici les postes et comités clés de l'ACIA qui ont la responsabilité de maintenir et d'examiner l'efficacité du système de CIRF de l'Agence.

Président – À titre d'agent des comptes, le président de l'ACIA a la responsabilité globale des mesures prises pour maintenir un système efficace de contrôle interne. Dans le cadre de son rôle, il préside le Comité de gestion de la haute direction et est appuyé par la première vice-présidente.

Dirigeant principal des finances (DPF) – Le DPF de l'ACIA relève directement du président et guide la coordination, la cohérence et l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace et intégré, y compris l'évaluation annuelle de ce système.

Vice-présidents – Les vice-présidents de l'ACIA qui sont chargés de l'exécution des programmes sont aussi responsables du maintien et de l'examen de l'efficacité du système de CIRF qui relève de leur secteur de compétence.

Dirigeant principal de la vérification (DPV) – Le CVI de l'ACIA relève directement du président et fournit une assurance en effectuant des vérifications internes périodiques fondées sur le risque qui sont essentielles au maintien d'un système efficace de CIRF.

Comité de vérification de l'Agence (CVA) – Le CVA est un comité consultatif qui fournit des points de vue objectifs sur les cadres de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques de l'ACIA. Il comprend trois membres externes et se réunit tous les trimestres.

(Non vérifié)

2.1.2 Mesures clés prises par l'organisation

L'environnement de contrôle de l'ACIA prévoit en outre un ensemble de mesures visant à aider les employés de l'Agence à gérer les risques grâce à une sensibilisation accrue, à des connaissances et des outils pertinents ainsi qu'au perfectionnement de leurs compétences et capacités. Voici les principales mesures :

- l'établissement du Bureau des valeurs, de l'intégrité et de la résolution des conflits;
- l'application du Code de conduite et du Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat de l'ACIA;
- l'adoption du Code de valeurs et d'éthique du secteur public;
- la conclusion d'ententes sur le rendement annuel avec la haute direction qui établissent des responsabilités claires en matière de gestion des finances;
- la prestation de programmes de formation et la communication dans les secteurs de base de la gestion financière;
- l'élaboration de politiques adaptées à l'environnement de contrôle de l'ACIA;
- la documentation des principaux processus opérationnels et des risques et contrôles correspondants, qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF de l'ACIA;
- la surveillance active, y compris des activités d'assurance-qualité et des rapports trimestriels sur les résultats;
- la mise à jour régulière de la grille de délégation des pouvoirs financiers.

2.2 Ententes de services propres aux états financiers

L'Agence confie à d'autres organismes le traitement de certaines transactions qui sont consignées dans ses états financiers, notamment :

Ententes courantes

- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) gère centralement le paiement des salaires et l'acquisition des biens et des services conformément à la délégation des pouvoirs financiers de l'Agence et fournit des services de gestion des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à l'Agence de l'information servant à calculer diverses charges à payer et provisions.
- Le ministère de la Justice offre des services juridiques à l'ACIA.
- Services partagés Canada (SPC) fournit à l'ACIA les services d'infrastructure de centres de données et de réseaux. L'étendue et les responsabilités sont décrites dans l'entente conclue entre SPC et l'Agence.

Ententes précises

- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) fournit à l'ACIA :
    - le système financier SAP pour saisir les opérations financières et produire des rapports financiers;
    - l'entrepôt de données d'Entreprise pour rendre compte de l'information financière;
    - le système de ressources humaines PeopleSoft pour gérer les transactions de paye et de congé.

(Non vérifié)

3. Résultats de l'évaluation ministérielle pour l'exercice financier 2012-2013

Au cours de l'exercice 2012-2013, l'Agence a procédé à tous les tests d'efficacité de conception opérationnelle restants dans les secteurs clés de contrôle. De plus, l'Agence a réalisé des activités de surveillance continue des dépenses dans les domaines du revenu, de la rémunération ainsi que du fonctionnement et de l'entretien en fonction du plan. En 2013-2014, le plan de surveillance continue fondé sur le risque, qui couvre tous les domaines de contrôle, sera entièrement mis en œuvre pour évaluer périodiquement et assurer la gestion des contrôles internes afin de soutenir l'amélioration continue.

Les principales conclusions et les ajustements requis d'après les activités d'évaluation de l'année en cours sont résumées ci-dessous.

3.1 Analyses de l'efficacité de la conception des contrôles clés

Pour l'année en cours, l'Agence a terminé les analyses de l'efficacité de la conception pour les éléments de contrôle clés restants, soit les immobilisations, la gestion financière, SAP/Enterprise, PeopleSoft, la facturation électronique ainsi que le contrôle de l'accès TI et la gestion du changement. Les mesures correctives requises sont en cours pour ces domaines d'auto-évaluation.

En conséquence des analyses de l'efficacité de la conception, l'Agence a déterminé les mesures correctives nécessaires qui suivent :

Immobilisations

- Renforcer le processus de vérification des biens matériels pour inclure toutes les catégories d'immobilisations et pour tenir compte de l'analyse et de la planification fondées sur le risque;
- Officialiser et communiquer les politiques et les procédures sur les immobilisations.

Contrôles généraux de la TI

- Renforcer le contrôle de l'accès en officialisant les procédures, en menant des examens périodiques plus structurés de l'accès des utilisateurs et en séparant les tâches incompatibles;
- Documenter et communiquer clairement les rôles et les responsabilités de l'ACIA en lien avec les partenaires de services de TI.

(Non vérifié)

3.2 Analyses de l'efficacité des opérations des contrôles clés

En 2012-2013, l'Agence a terminé les analyses de l'efficacité des opérations pour les éléments de contrôle clés restants, soit les immobilisations, la gestion financière, le SAP/Enterprise, PeopleSoft, la facturation électronique ainsi que le contrôle de l'accès TI et la gestion du changement. Les mesures correctives requises sont en cours pour ces domaines d'auto-évaluation.

En conséquence des analyses de l'efficacité des opérations, l'Agence a déterminé les mesures correctives nécessaires qui suivent :

Gestion des finances

- Améliorer la qualité des prévisions financières en renforçant la formation des gestionnaires et la fonction d'analyse critique assumée par les conseillers en gestion financière.

3.3 Surveillance continue des contrôles clés

En 2012-2013, l'Agence a terminé ses activités de surveillance continue prévues des dépenses liées au revenu, à la rémunération ainsi qu'au fonctionnement et à l'entretien.

À la suite de la surveillance continue, l'Agence a déterminé les mesures correctives nécessaires qui suivent :

Rémunération

- Améliorer les procédures afin que les fiches de spécimens de signature pour le personnel des Ressources humaines soient examinées et mises à jour de façon périodique.

Les mesures correctives requises sont en cours pour ces domaines d'auto-évaluation.

(Non vérifié)

4. Plan d'action ministériel

4.1 Progrès réalisés en 2012-2013

Au cours de l'année 2012-2013, l'ACIA a continué à accomplir des progrès importants en ce qui a trait à l'évaluation et à l'amélioration de ses contrôles clés. Le tableau suivant présente un sommaire des principaux progrès réalisés par l'Agence. Il est fondé sur les plans établis à l'annexe de l'exercice précédent :

Élément du plan d'action de l'année précédente	**État**
Compléter la documentation et terminer les analyses d'efficacité de la conception et des opérations pour les immobilisations et la gestion financière.	Terminé comme prévu. Les mesures correctives requises sont en cours et devraient être achevées en 2013-2014.
Terminer les analyses de l'efficacité de la conception et des opérations pour les contrôles généraux de TI (SAP/Enterprise, PeopleSoft, facturation électronique, contrôle de l'accès TI et gestion du changement).	Terminé comme prévu. Les mesures correctives requises sont en cours et devraient être achevées en 2013-2014.
Terminer les analyses continues de l'efficacité des opérations pour les dépenses liées au revenu, à la rémunération ainsi qu'au fonctionnement et à l'entretien.	Terminé comme prévu. Les mesures correctives requises sont en cours et devraient être achevées en 2013-2014.
Continuer de faire un suivi des possibilités d'amélioration en suspens recensées durant les années précédentes.	Les mesures correctives des exercices financiers précédents sont achevées en grande partie pour la rémunération et sont en cours pour le revenu.
Élaborer un plan de surveillance pluriannuel afin de déterminer les domaines d'observation constante ou périodique, de mise à jour et d'évaluation par rotation, selon le niveau de risque.	Une évaluation exhaustive des risques et un plan de surveillance continue fondé sur le risque ont été élaborés en consultation avec la haute direction et le Comité de vérification, puis approuvés par le président. Cela orientera l'auto-évaluation des prochaines années.

(Non vérifié)

4.2 État d'avancement et plan d'action pour le prochain exercice financier et les exercices subséquents

S'inspirant des progrès réalisés à ce jour, l'Agence a maintenant terminé l'évaluation intégrale de tous les domaines de contrôle clés de son système de CIRF en 2012-2013. À compter de 2013-14, l'ACIA appliquera son plan cyclique de surveillance continue pour réévaluer l'efficacité des contrôles fondée sur le risque pour tous les domaines de contrôle. Voici l'état d'avancement et le plan d'action relatifs aux domaines de contrôle ciblés pour le prochain exercice financier (2013-2014) et les exercices subséquents (2014-2015 et 2015-2016) :

Domaines de contrôle clés	Éléments de l'évaluation		
	Analyse de l'efficacité de la conception et mesures correctives[1]	Analyse de l'efficacité des opérations et mesures correctives[1]	Surveillance continue cyclique[2]
Contrôles à l'échelle de l'organisation			
Valeurs et éthique	Terminé	Terminé	2015-2016
Gouvernance	Terminé	Terminé	2015-2016
Gestion des risques	Terminé	Terminé	2014-2015
Gestion des finances	Terminé	Achèvement des analyses. Mesures correctives qui seront achevées en 2013-2014.	2014-2015
Gestion des ressources humaines	Terminé	Terminé	2013-2014 et 2015-2016

[1] Toutes les mesures correctives restantes sont considérées comme étant non essentielles mais représentent une possibilité d'amélioration de l'environnement de contrôle de l'ACIA. Les mesures correctives restantes pour les analyses de l'efficacité de la conception et des opérations pour les contrôles clés existants ont été achevées dans les domaines visés. Des plans d'action pour ces mesures correctives ont été approuvés et seront évalués lors de leur mise en œuvre.

[2] La fréquence de la surveillance continue des domaines de contrôle clés est fondée sur le risque et peut survenir durant un cycle pluriannuel.

(Non vérifié)

Contrôles généraux de la TI gérés par l'Agence			
Contrôle de l'accès et gestion du changement	Achèvement des analyses. Mesures correctives qui seront achevées en 2013-2014.	Terminé	2014-2015
SAP/Enterprise	Terminé	Terminé	2013-2014
PeopleSoft	Terminé	Terminé	2015-2016
Facturation électronique	Terminé	Terminé	2015-2016
Processus opérationnels			
Rémunération	Terminé	Achèvement des analyses. Mesures correctives qui seront achevées en 2013-2014.	2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016
Fonctionnement et entretien	Terminé	Terminé	2015-2016
Revenu	Achèvement des analyses. Mesures correctives qui seront achevées en 2014-2015.	Terminé	2014-2015
Immobilisations	Achèvement des analyses. Mesures correctives qui seront achevées en 2013-2014.	Terminé	2014-2015
Clôture et établissement de rapports financiers	Terminé	Terminé	2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016
Paiements compensatoires statutaires	Terminé	Terminé	2015-2016

(Non vérifié)

En plus du plan de surveillance continue fondé sur le risque, l'Agence continuera d'appliquer les mesures correctives restantes et effectuera aussi une évaluation pour tenir compte du transfert des services de paye au Centre des services de paye de la fonction publique de TPSGC.

3.2 Tableaux supplémentaires

Rapports sur les frais d'utilisation en 2011-2012 - *Loi sur les frais d'utilisation*
- Tableau A : Frais d'utilisation
- Tableau B : Frais d'utilisation externes

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT)

Écologisation des opérations gouvernementales

Initiatives horizontales
- Tableau A : Encéphalopathie bovine spongiforme
- Tableau B : Programme national sur la santé des animaux aquatiques
- Tableau C : Espèces exotiques envahissantes
- Tableau D : *Listeria*
- Tableau E : Virus de la sharka
- Tableau F : Modernisation en matière de salubrité des aliments

Vérifications internes et évaluations
- Tableau A : Vérifications internes
- Tableau B : Évaluations

Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes

Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Tableau A : Sources des revenus disponibles
- Tableau B : Sources des revenus non disponibles

Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor

Les tableaux supplémentaires en version électronique énumérés dans le Rapport ministériel sur le rendement 2012–2013 peuvent être consultés sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xvi].

3.3 Rapport Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections au coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*[xvii]. Les mesures fiscales présentées dans le rapport Dépenses fiscales et évaluations relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Autres sujets d'intérêt

4.1 Indicateur de rendement par priorité organisationnelle

4.2 Renseignements supplémentaires sur l'évaluation de la conformité

4.3 Coordonnées

Le contenu de la section IV du Rapport ministériel sur le rendement 2012-2103 peut être consulté sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments[xviii].

Liens URL

[i] Pour plus d'information sur le Bureau de traitement des plaintes et des appels, prière de consulter : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/plaintes-et-des-appels/fra/1365098638147/1365098743944

[ii] Pour plus d'information sur les normes de services et les frais d'utilisation de l'ACIA, prière de consulter : http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/autres-activites/une-saine-gestion-de-l-agence/normes/fra/1326916769016/1326916873715

[iii] L'adresse du site des Comptes publics du Canada de 2013 est www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html.

[iv] http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/fra/1299846777345/1299847442232

[v] http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/lois-et-reglements/initiatives/lsac/fra/1338796071420/1338796152395

[vi] http://www.inspection.gc.ca/aliments/plan-d-action/fra/1366921334607/1366921368545

[vii] Études ciblées sur les résidus chimiques et analyses microbiologiques : www.inspection.gc.ca/aliments/residus-chimiques-microbiologie/microbiologie/fra/1324284849823/1324285064868

[viii] Information relative aux allégations « Produit du Canada » : www.inspection.gc.ca/aliments/etiquetage/autres-d-etiquetage/les-allegations-concernant-l-origine/produit-du-canada/fra/1333460728274/1333460900491

[ix] www.inspection.gc.ca/aliments/information-pour-les-consommateurs/enquete-sur-la-salubrite-des-aliments/xl-foods-inc-examen-independant-/fra/1370367689068/1370367776627

[x] http://www.nfacc.ca/codes-de-pratiques

[xi] http://www.nfacc.ca/evaluation-des-soins-aux-animaux

[xii] Pour obtenir plus d'information sur le Bureau de la protection des obtentions végétales : www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-obtentions-vegetales/fra/1299169386050/1299169455265

[xiii] Recherche sur l'opinion publique en ligne : www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/autres-activites/une-saine-gestion-de-l-agence/communication-proactive/recherche-sur-l-opinion-publique/fra/1362875153480/1362875223040

[xiv] Au service des Canadiens : www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/formulaires-et-publications/au-service-des-canadiens/fra/1366291550253/1366291606765

[xv] Transparence du processus décisionnel en matière de réglementation : www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/transparence-du-processus-decisionnel-en-matiere-d/fra/1363183662938/1363185978804

[xvi] Les tableaux supplémentaires en version électronique énumérés dans le Rapport ministériel sur le rendement 2012–2013 peuvent être consultés à http://inspection.gc.ca/fra/1377176926809/1377177134114

[xvii] Le ministère des Finances publie ses estimations et projections à l'adresse http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

[xviii] http://inspection.gc.ca/fra/1377176926809/1377177134114